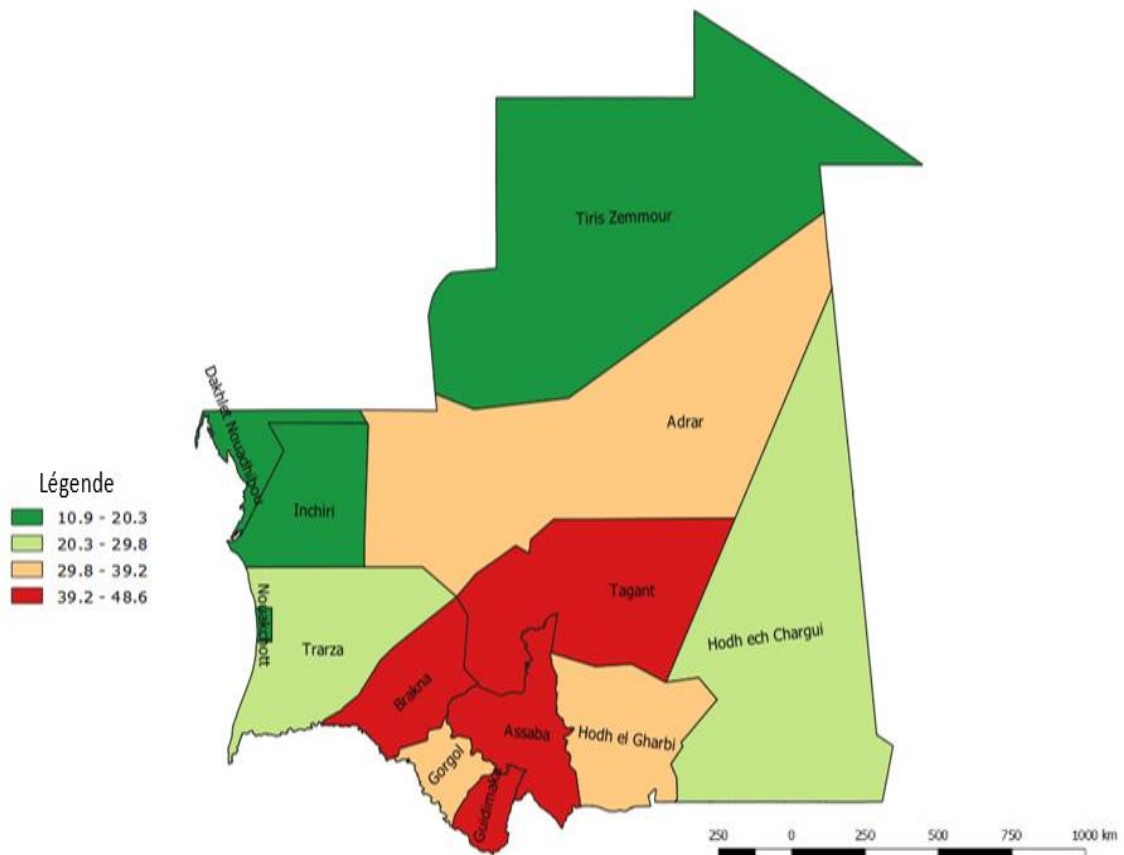




الوكالة الوطنية للإحصاء
والتحليل الديموغرافي و الإقتصادي
ANSADE

TENDANCES DE LA PAUVRETE MONETAIRE ET DES INEGALITES EN MAURITANIE

---EPCV 2019-2020---



Septembre 2021

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
AVANT-PROPOS.....	6
RESUME ANALYTIQUE.....	7
I. CONTEXTE	10
II. METHODOLOGIE.....	10
III. Pauvreté et inégalité en Mauritanie : principaux résultats.....	12
1. Structure des postes des dépenses	12
1.1. Dépenses alimentaires.....	12
1.2. Dépenses de logement.....	14
1.3. Dépenses d'éducation	15
1.4. Dépenses de santé	16
1.5. Autres postes des dépenses	17
2. Tendances de la pauvreté monétaire	18
2.1. Tendances nationales de la pauvreté.....	18
2.2. Disparités spatiales de la pauvreté, programmes de décentralisation et du développement local à l'épreuve.....	18
2.2.1. La pauvreté, un phénomène qui demeure rural	18
2.2.2. <i>La pauvreté, une problématique structurelle dans certaines wilayas</i>	20
2.2.3. Disparités sociodémographiques de la pauvreté.....	24
2.2.3.1. La pauvreté augmente avec la taille du ménage.....	24
2.2.3.2. Les ménages dirigés par les femmes sont moins pauvres que ceux gérés par les hommes	24
2.2.3.3. La pauvreté des ménages se réduit avec le niveau d'instruction du chef	25
2.2.3.4. Les ménages dont le chef travaille dans des activités du secteur primaire sont plus vulnérables à la pauvreté	25
2.2.4. Extrême pauvreté.....	26
2.3. La vulnérabilité à la pauvreté, un facteur aggravant les conditions de vie des ménages	28
2.4. Pauvreté des enfants : une problématique de développement.....	30
2.5. Inégalités de niveau de vie, une réalité encore persistante.....	33
2.5.1. Réduction des inégalités en faveur des plus pauvres	34
2.5.2. Courbe de Lorenz et Indice de Gini.....	34
2.5.3. Dynamique de la pauvreté monétaire entre 2014 et 2019 : une croissance pro pauvre	36
2.6. Pauvreté subjective	38
2.6.1. La pauvreté perçue principalement comme une non satisfaction des besoins alimentaires et un manque de revenu.....	38
2.6.2. Perception des ménages des conditions de vie de leurs communautés.....	39
2.6.3. Perception des ménages de leurs conditions de vie	40
2.6.4. Pauvreté monétaire et pauvreté subjective	40
IV. Déterminants de la pauvreté.....	42
1. Spécification du modèle	42
2. Résultats et discussions	43
Conclusions et recommandations	48

Liste des tableaux

Tableau 1 : Niveaux, structures et évolution des dépenses alimentaires moyennes annuelles des ménages.....	14
Tableau 2 : Niveaux et structures des dépenses moyennes des ménages par fonction	17
Tableau 3 : Indicateurs et contributions à la pauvreté, selon le milieu de résidence (en %) ...	20
Tableau 4 : Indicateurs et contributions à la pauvreté, selon les wilayas en 2014 et 2019 (en %).	21
Tableau 5 : Intensité et transfert moyens par pauvre, selon le milieu de résidence et la wilaya	23
Tableau 6 : Indicateurs d'extrême pauvreté, selon les wilayas et milieux de résidence en 2014 et 2019 (en %)	27
Tableau 7 : Vulnérabilité à la pauvreté selon la wilaya et le milieu de résidence	30
Tableau 8 : Prévalence de la pauvreté et extrême pauvreté selon le sexe et par groupe d'âge en 2014 et 2019 (en %).	33
Tableau 9 : Prévalence de la pauvreté par groupe d'âge en 2019, selon la wilaya et le milieu de résidence (en %).	33
Tableau 10 : Indices de Gini par wilaya et milieux de résidence en 2014 et 2019	36
Tableau 11 : <i>Décomposition de l'évolution de la pauvreté (entre 2014 et 2019)</i>	37
Tableau 12 : <i>Déterminants de la pauvreté monétaire en 2019 (Régression Logit)</i>	46

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution des dépenses moyennes annuelles des ménages entre 2014 et 2019 (en MRU)	12
Graphique 2 : Part des dépenses d'éducation dans les dépenses totales annuelles des ménages (en %).	15
Graphique 3 : Part des dépenses de santé dans les dépenses totales annuelles des ménages (en %).	16
Graphique 4 : Prévalence de la pauvreté (P0) entre 2014 et 2019 (en %)	19
Graphique 5 : Indicateurs de pauvreté, selon la taille des ménages en 2019 (en %)	24
Graphique 6 : Indicateurs de pauvreté, selon le sexe du chef de ménage en 2019 (en %)	25
Graphique 7 : Indicateurs de pauvreté, selon le sexe du chef de ménage en 2019 (en %)	25
Graphique 8 : Indicateurs de pauvreté, selon le secteur d'activité du chef de ménage en 2019 (en%)	26
Graphique 9 : Vulnérabilité à la pauvreté (prévalence de la pauvreté suite à une hausse/baisse de la ligne de pauvreté)	29
Graphique 10 : Taux d'alphabétisation, selon le niveau de pauvreté (en %)	31
Graphique 11 : Taux Brut et Taux de Net de scolarisation au primaire et secondaire, selon le niveau de pauvreté (en %)	31
Graphique 12 : Taux de malnutrition des enfants selon le niveau de pauvreté (en %)	32
Graphique 13 : Part des dépenses des quintiles et déciles sur les dépenses totales en 2014 et 2019 (en%)	34
Graphique 14 : Courbe de Lorenz en 2014	35
Graphique 15 : Courbe de Lorenz en 2019	35
Graphique 16 : Courbe de Lorenz de distribution des dépenses des ménages selon le milieu de résidence en 2014	35
Graphique 17 : Courbe de Lorenz de distribution des dépenses des ménages selon le milieu de résidence en 2019	36
Graphique 18 : Perception des ménages des principales caractéristiques de la pauvreté	39

Graphique 19 : Perception des ménages sur la pauvreté des habitants de leurs villages/quartiers (en %)	39
Graphique 20 : Perception des ménages de leurs conditions de vie, selon le milieu de résidence (en %)	40
Graphique 21 : Perception des ménages de leurs conditions de vie, selon le statut de pauvreté et le quintile (en %).....	41
Graphique 22 : Prévalence de la pauvreté subjective, selon le statut de pauvreté monétaire et le quintile de dépense par tête (en %)	42

Liste des cartes

Figure 1 : Incidence de la pauvreté par wilaya, en 2014 (en %).....	21
Figure 2 : Incidence de la pauvreté par wilaya, en 2019 (en %)	21
Figure 3 : Profondeur de la pauvreté par wilaya, en 2019 (en %).....	22
Figure 4 : Sévérité de la pauvreté par wilaya, en 2019 (en %).....	22
Figure 5 : Incidence de l'extrême pauvreté par wilaya, en 2014 (en %).....	28
Figure 6 : Incidence de l'extrême pauvreté par wilaya, en 2019 (en %).....	28

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRISTAT	: Observatoire Economique et Statistique d’Afrique Subsaharienne
SCAPP	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
ANSADE	: Agence Nationale de la Statistique et de l’Analyse Démographique et Economique
BIT	: Bureau International du Travail
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CIST	: Conférence Internationale des Statisticiens du Travail
CM	: Chef de Ménage
CSA	: Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSI	: Indice de stratégie d’adaptation (Coping Strategy Index)
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
D&R	: Datt et Ravallion
DR	: District de Recensement
EMEL	: Boutiques de solidarités
ENRE-SI	: Enquête Nationale de Référence sur l’Emploi et le Secteur Informel
EPCV	: Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages
GSE	: Groupe Socio-économique
MICS	: Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
Moughataa	: Département administratif, on compte 54 Moughataa dans le pays.
MRU	: Unité Monétaire, Ouguiya
NTIC	: Nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PIB	: Produit Intérieur Brut
QUIBB	: Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l’Habitat
S/K	: Shapley et Kakwani
SAVS	: Stocks Alimentaires Villageois de Sécurité
SNDS	: Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TIC	: Technologies de l’Information et de la Communication
TNS	: Taux Net de Scolarisation
WILAYA	: Région administrative

AVANT-PROPOS

L'*Enquête Permanente sur les Conditions de Vie* des ménages en Mauritanie *EPCV-2019-2020*, 7^e du genre, est une opération de grande envergure réalisée par l'*Office National de la Statistique* (ONS), aujourd'hui l'*Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique* (ANSADE). Cette enquête s'inscrit dans le cadre d'une série d'études entamées depuis 1988 et qui vise à renseigner et suivre les principaux changements observés sur les conditions de vie des ménages et particulièrement le suivi de la pauvreté.

Il s'agit d'un suivi des conditions de vie des populations, en appui aux politiques de décentralisation, d'aménagement du territoire et de la mise en œuvre de programmes ciblés pour la réduction de la pauvreté, définie dans la *Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée* (SCAPP 2016-2030), qui est le cadre de référence de la politique économique et sociale du pays. L'*EPCV 2019-2020* constitue une source fondamentale aux efforts de suivi et d'évaluation de la *SCAPP-2015-2030*, dont l'exécution se fonde sur cinq axes stratégiques, en vue de l'atteinte de l'objectif central d'une croissance forte, durable et réductrice de pauvreté. À travers l'*EPCV-2019-2020*, environ 40 indicateurs de ceux retenus dans le cadre mondial (ODD 2015-2030) et 54 indicateurs pour le suivi évaluation de la *SCAPP 2016-2030* sont renseignés (14 indicateurs du levier 1, 32 indicateurs du levier 2 et 8 indicateurs du levier 3).

Cette 7^e édition de l'*EPCV* s'inscrit dans le plan d'actions de la *Stratégie Nationale de Développement et de la Statistique* (SNDS 2016-2020) dont la vision stratégique est de : « Construire un système statistique performant et crédible dont les productions font autorité et seront capables de répondre de manière durable aux besoins des politiques nationales de développement et de réduction de la pauvreté ». Cette enquête a été coordonnée et mise en œuvre par une équipe pluridisciplinaire et expérimentée, notamment sur les enquêtes auprès des ménages. L'opération de collecte a été réalisée en quatre mois, sur l'ensemble du territoire national. La deuxième phase de l'*EPCV* en période de soudure (juin-août 2020), n'a pas été réalisée pour des raisons restrictives aux voyages liées à la pandémie du *Covid-19*.

L'*Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique* (ANSADE) se veut un référentiel scientifique dont les productions font autorités et constituent un outil précieux de planification, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de développement, notamment ceux liés aux conditions de vie des populations.

L'*Enquête Permanente sur les Conditions de Vie 2019-2020* a bénéficié d'une assistance technique et financière de la *Banque Mondiale*, de sa conception au traitement des données, en passant par la formation des agents enquêteurs.

L'*ANSADE* exprime, à cette occasion, toute sa gratitude et ses vifs remerciements à tous ceux ayant contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de cette importante enquête.

LE DIRECTEUR GENERAL

Mohamed El Moctar Ould Ahmed Sidi

RESUME ANALYTIQUE

L'édition 2019-2020 de l'*Enquête Permanente sur les Conditions de Vie* des ménages (EPCV), est la 7^e du genre, après celles réalisées depuis 1988. Cette enquête constitue la principale source de données qui permet d'apprécier le niveau de vie des populations, d'une part, et d'orienter les décideurs politiques et économiques pour un meilleur pilotage et suivi-évaluation des stratégies de développement, d'autre part.

La présente enquête, comme les précédentes, a suivi la méthodologie du *Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base de Bien-être* (QUIBB) incluant un volet relatif aux dépenses des ménages. Elle a porté sur un échantillon représentatif d'environ 10 020 ménages. L'enquête a été réalisée par l'*Office National de la Statistique* (ONS), aujourd'hui l'*Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique* (ANSADE) avec un appui technique et financier de la *Banque Mondiale*.

Les résultats de l'*EPCV 2019-2020* montrent qu'après des décennies de politiques et programmes de lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie des populations mauritaniennes constitue encore un défi majeur, notamment en milieu rural. Le présent rapport sur « *les tendances de la pauvreté et inégalités en Mauritanie* » présente les principales caractéristiques sociales, spatiales et des inégalités relatives à la pauvreté. L'analyse économétrique a permis d'identifier les facteurs déterminants de celle-ci.

⇒ *Pauvreté et extrême pauvreté : des défis majeurs pour le milieu rural et pour certaines wilayas*

La proportion de la population mauritanienne sous le seuil de pauvreté (estimé à 19 100 MRU) est de 28,2% en 2019. Entre 2014 et 2019, la proportion de la population définie comme pauvre est passée de 30,9% à 28,2% (soit une baisse de 2,7 points sur la période).

L'analyse de la prévalence de la pauvreté, selon le milieu de résidence, montre qu'en 2019, comme pour les années précédentes, la pauvreté demeure une problématique rurale avec une incidence de 41,2% en milieu rural contre 14,4% en milieu urbain.

L'analyse de l'incidence de la pauvreté, suivant les wilayas, montre qu'elle demeure une problématique chronique dans certaines régions ; traduisant ainsi des disparités réelles que connaît le pays en matière de développement, de décentralisation et de mise en œuvre de programmes et politiques efficaces pour l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment dans certaines wilayas.

À l'issue de l'*EPCV 2019-2020*, quatre groupes de wilayas ont pu être constitués :

- (i) Le groupe de *wilayas les plus pauvres* : en 2014 comme en 2019, il concentre 43,1% des pauvres du pays. Plus de quatre ménages sur dix résidant dans ces wilayas vivent sous le seuil de pauvreté. Il s'agit du Guidimakha (48,6%), du Tagant (45%), du Brakna (41,1%) et de l'Assaba (39,4%).

- (ii) Le groupe de *wilayas assez pauvres*. Ce groupe renferme 23,3% des pauvres du pays, et comprend les wilayas de l'Adrar (34,9%), du Gorgol (34,3%) et du Hodh Gharby (34,2) ;
- (iii) Le groupe des *wilayas à situation modérée*. Ici se trouvent 17,5% de l'ensemble des pauvres, constitué des wilayas du Trarza (24,8%) et du Hodh Charghy (24,5%). Entre 2014 et 2019, ce groupe a enregistré les plus fortes baisses de la pauvreté ;
- (iv) Le groupe composé des *wilayas à taux de pauvreté les plus faibles*. Il se compose du Tiris-Zemmour (15,6%), de l'Inchiri (15,5%), de Nouakchott (14,3%) et de Dakhlett Nouadhibou (10,9%). Ces wilayas ont les taux de pauvreté les plus faibles, quelle que soit l'année, et ont enregistré des baisses d'environ 4,3 points entre 2014 et 2019.

La prévalence de la pauvreté extrême (elle concerne la population en dessous du seuil d'extrême pauvreté fixé en 2019 à 14 200 MRU) est de 12,8% (16,6% en 2014). Un habitant sur cinq (20,6%) du milieu rural vit sous le seuil d'extrême pauvreté contre 4,5% en milieu urbain. Le milieu rural contribue à plus de 80% à la pauvreté extrême, quelle que soit la mesure de la pauvreté choisie.

L'analyse des résultats, par wilaya, permet de constater que les pourcentages les plus élevés de personnes en dessous du seuil d'extrême pauvreté sont retrouvés au Guidimakha (26,2%), au Tagant (25,6%), en l'Assaba (22,4%) et au Brakna (21,4%). Ce sont les quatre wilayas à incidences de pauvreté les plus élevées.

⇒ ***La croissance économique enregistrée entre 2014 et 2019 est pro-pauvre, dans la mesure où elle s'est accompagnée à la fois d'une légère amélioration du niveau de vie (baisse de la pauvreté) et surtout d'une baisse des inégalités***

Les dépenses des ménages du premier quintile (20% les plus pauvres) représentent 7,9% des dépenses totales annuelles en 2019. En revanche, les ménages les plus riches (dernier quintile) concentrent 39,7% des dépenses totales (soit 5 fois plus que la consommation des ménages du premier quintile). La part des consommations du décile inférieur (10% les plus pauvres) représente 3,2% des dépenses, alors que les 10% les plus riches de la population se partagent 24,4% des dépenses en 2019 (7 fois ce que consomme le décile le plus pauvre). Ces résultats montrent une situation inégalitaire du niveau de vie au détriment des plus pauvres.

Entre 2014 et 2019, les inégalités de niveau de vie des ménages ont légèrement baissé. La part des dépenses du dernier quintile (les plus riches) est passée de 41,2% en 2014 à 39,7% en 2019, et celle du décile supérieur de 26% en 2014 à 24,4% en 2019. Cette réduction, du poids du quintile et décile supérieur dans la dépense totale, est un indicateur traduisant un signe positif au sens de l'égalité en faveur des quintiles et déciles inférieurs. La baisse des inégalités est confirmée par l'Indice de Gini, passé de 0,34 en 2014 à 0,32 en 2019.

⇒ **La pauvreté : un phénomène déterminé par le milieu environnant, des caractéristiques socio-économiques et démographiques du Chef de Ménage**

Les résultats de l'*EPCV 2019-2020* relatifs au modèle de régression sur les facteurs déterminants de la pauvreté ont montré l'existence d'une corrélation positive entre la pauvreté et le milieu de résidence. Le fait de vivre en milieu rural augmente la probabilité d'être pauvre de 14,6% par rapport aux ménages urbains. Par exemple, résider hors des wilayas de Dakhlett Nouadhibou, de l'Inchiri, du Tiris-Zemmour et de Nouakchott aggrave la vulnérabilité des ménages à la pauvreté. La charge sociale des ménages, mesurée par le ratio de dépendance, fragilise le niveau de vie. Être un ménage de plus de 12 membres augmente le risque d'être pauvre de 68,6% comparativement aux ménages de taille réduite (moins de 3 membres).

Une corrélation, négative, est obtenue à travers les modèles entre la pauvreté monétaire et d'autres variables tels que : le niveau d'instruction et le sexe du *Chef de Ménage*, l'accès à l'eau potable, à l'électricité, la possession de biens d'équipements et de bétails.

I. CONTEXTE

Au cours des dernières années, la structure de l'économie mauritanienne a connu de profonds changements liés à l'expansion des activités extractives, de télécommunication ainsi qu'à leurs effets induits sur la croissance et la redistribution des richesses.

En 2016, la Mauritanie a élaboré une stratégie de développement à moyen et long terme pour la période 2016-2030. Dénommée *Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée* (SCAPP), elle constitue un cadre de référence pour les actions de développement entreprises par l'Etat, les organismes publics et socioprofessionnels, les *Partenaires Techniques et Financiers* et le secteur privé. Notons que la *SCAPP* a succédé au *Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté* (CSLP) mis en œuvre sur la période 2001-2015.

Selon le contexte, l'*EPCV* a été adaptée et améliorée aux besoins en informations. C'est dans ce cadre que depuis l'édition 2000 l'*EPCV* a été utilisée comme principale source d'information sur la situation des indicateurs du *Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté* (CSLP 2000-2015). Les résultats des *EPCV 2000- 2014* ont largement contribué au suivi, évaluation et mise à jour des indicateurs du *CSLP* ainsi que les programmes régionaux et sectoriels en vue de l'atteinte des *OMD* (2000-2015).

Pour le suivi et évaluation de la *SCAPP*, un dispositif a été mis en place dans lequel les données d'enquêtes, particulièrement l'*EPCV*, occupent une place fondamentale (plus du tiers des indicateurs retenus pour le suivi évaluation de la *SCAPP* sont renseignés à partir de l'*EPCV* 2019). L'*EPCV* est une enquête multisectorielle couvrant plusieurs volets liés aux conditions de vie des ménages : pauvreté, éducation, santé, emploi, protection sociale, sécurité alimentaire, nutrition, dividende démographique, genre, transferts, etc. Les résultats devraient contribuer à renseigner et actualiser les différents indicateurs sectoriels.

II. METHODOLOGIE

L'*Enquête Permanente sur les Conditions de Vie* des ménages (EPCV-2019-2020) s'inspire de la méthodologie dite *Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base pour le Bien-être (QUIBB)* sur les indicateurs sociaux, les revenus/dépenses des ménages. La plupart des indicateurs retenus ici sont identiques à ceux définis dans la série des *EPCV* de 1992 à 20014. Et les questions à renseigner ces indicateurs sont conservées de manière globale.

L'*EPCV 2019* a été conçue en prenant en compte les différentes évolutions méthodologiques opérées dans la sous-région pour l'analyse de la pauvreté (Zone UEMOA, Maroc, Tunisie, etc.). Hormis des améliorations apportées sur les volets collectes et analyses de données, l'approche n'a fondamentalement pas évolué depuis sa mise en place en 1988. (i) Le niveau de vie des ménages est évalué à partir des dépenses (courantes, rétrospectives, occasionnelles, autoconsommations, transferts reçus) ; (ii) le déflateur régional est conçu à partir d'un indice des prix (principaux produits de consommations collectés à partir d'un questionnaire) pour corriger les disparités spatiales (régions) ; et (iii) le seuil de pauvreté et d'extrême pauvreté

sont calculés à partir du 1\$ de 1988 actualisé par l'inflation. Cette méthodologie de calcul du seuil de pauvreté relatif a permis d'assurer la comparaison des différents indicateurs calculés à partir des *EPCV* réalisées.

L'*EPCV-2019-2020* a été réalisée sur la base d'un sondage aléatoire à trois degrés, avec probabilités inégales au premier degré et probabilités égales aux deux derniers degrés. Le sondage des ménages est étendu sur les différentes wilayas du pays, selon les milieux de résidences (urbain et rural). Le sondage utilisé est un échantillon-maître conçu en 2015 et actualisé en 2019, pour les besoins des enquêtes *EDSM* et *EPCV*. Il a été tiré à 361 unités primaires, 1 083 unités secondaires et 10 830 ménages.

La collecte des données, lors du premier passage de l'*EPCV-2019-2020*, s'est déroulée de novembre 2019 à mars 2020 et a porté sur : « indicateurs sociaux », « dépenses des ménages », « prix » et « communautaire ». À cause de la pandémie du *Covid-19*, la collecte du deuxième passage prévu entre juin et août 2020 n'a pas été réalisée. Mais cela n'a pas d'incidence significative sur les résultats de l'*EPCV-2019*. Mieux, les données du deuxième passage ont été souvent utilisées pour comprendre la saisonnalité dans la consommation des ménages pour certains produits (principalement autoconsommés) et le niveau des prix.

Pour mesurer l'impact du *Covid-19* sur les conditions de vie des ménages, une enquête spécifique a été initiée par l'*ANSADE* avec l'appui technique et financier de la *Banque Mondiale*. Puisque la Mauritanie, à l'instar du reste du monde, est confrontée depuis mars 2020 à la pandémie du *Coronavirus* avec ses conséquences sanitaires, économiques et sociales. Les mesures prises par les autorités, pour limiter la propagation du virus (distanciation sociale, couvre-feu, fermeture des frontières) ont eu des impacts sur les différents secteurs de l'économie ainsi que sur les conditions de vie des populations, particulièrement les plus vulnérables.

Pour cerner les canaux par lesquels la pandémie du *COVID-19* affecte les ménages, et évaluer son impact en vue d'orienter les programmes de réponses à court et moyen termes envisagés par l'*Etat* et ses *Partenaires Techniques et Financiers* (PTF), une enquête en plusieurs passages (Enquête Rapide (ER)) a été réalisée d'août 2020 à mai 2021 auprès d'un échantillon représentatif de ménages. Les données de l'*EPCV-2019-2020* ont été utilisés comme situation de référence (Baseline) des ménages enquêtés. Le suivi de ces ménages à travers l'*ER*, permettra d'évaluer l'impact du *COVID-19* sur les conditions de vie, suivant plusieurs volets : pauvreté, emploi, revenus, éducation, santé, sécurité alimentaire, résilience, etc.

Pour une meilleure coordination et large vulgarisation des résultats de l'*ER*, un *Comité Technique de Pilotage* (CTP) a été mis en place avec des représentants de plusieurs départements sectoriels, partenaires techniques et financiers. Différentes publications, accessibles sur le site de l'*ANSADE* (www.ansade.mr), ont permis de mesurer et suivre l'impact du *Covid-19* sur les conditions de vie : accès aux marchés, éducation, santé, emploi, assistance sociale, etc. L'impact du *Covid-19* sur l'appauvrissement des ménages sera présenté dans le rapport sur « Déterminants de la pauvreté non monétaire en Mauritanie ».

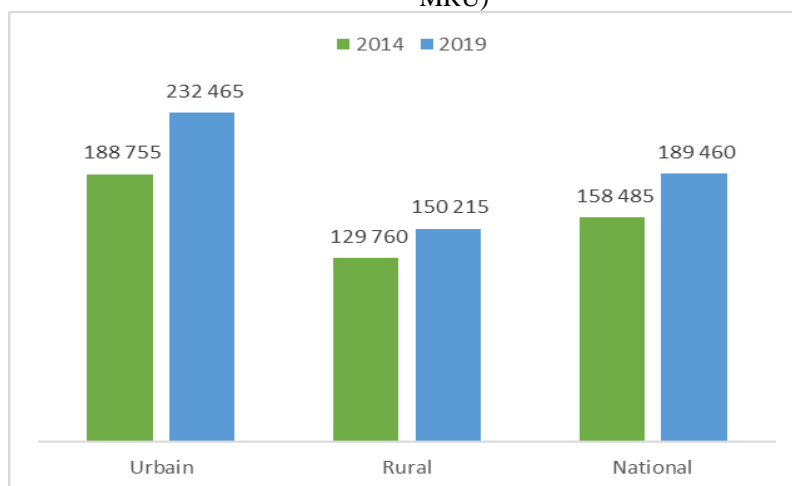
III. Pauvreté et inégalité en Mauritanie : principaux résultats

Augmentation des dépenses traduisant une amélioration des niveaux de vie des ménages

La dépense annuelle moyenne par ménage en 2019-2020 s'élève au niveau national à 189 460 MRU contre 158 485 MRU en 2014, soit un accroissement de 19,5%. Les dépenses des ménages traduisent leurs niveaux de vie (proxys de leurs revenus). La dépense annuelle moyenne des ménages du milieu urbain a atteint 232 465 MRU et 150 215 MRU pour les ruraux. Comparé à 2014, l'accroissement des dépenses a davantage concerné les ménages urbains (avec des dépenses passées de 188 755 MRU à 232 465 MRU entre 2014 et 2019, soit une progression de 23,2%) que ruraux (les dépenses annuelles des ménages sont passées de 129 760 MRU en 2014 à 150 215 MRU en 2019, soit une augmentation de 15,8%).

Des disparités sont également observées sur les niveaux et l'évolution des dépenses suivant les wilayas. Les moyennes les plus faibles varient entre 140 000 MRU et 162 000 MRU pour les ménages du Tagant, de l'Adrar et du Hodh Gharby. Les dépenses moyennes sont plus élevées pour les ménages résidant à Nouakchott (223 890), au Tiris-Zemmour (223 635), au Guidimagha (215 345) et à Dakhlett Nouadhibou (207 015).

Graphique 1 : Evolution des dépenses moyennes annuelles des ménages entre 2014 et 2019 (en MRU)



1. Structure des postes des dépenses

La structure de la dépense totale moyenne par ménage dans l'ensemble du pays a enregistré de légères modifications entre 2014 et 2019.

1.1. Dépenses alimentaires

La dépense annuelle moyenne alimentaire des ménages a connu une augmentation de 25,2% en passant de 77 375 MRU en 2014 à 96 870 MRU en 2019. Cette évolution a concerné les ménages urbains : avec des dépenses alimentaires de 79 915 MRU en 2014 et 109 255 MRU en 2019 (soit une augmentation de 36,7%) pour les ménages urbains et de 74 965 MRU en 2014 et 85 575 MRU en 2019 (soit une augmentation de 14,2%) pour les ménages ruraux.

Quels que soient leurs niveaux de vie, les dépenses alimentaires des ménages ont enregistré des hausses (proportionnellement plus élevées pour les ménages les plus pauvres), entre 2014 et 2019. À cet effet, les dépenses moyennes alimentaires des ménages ont augmenté de 51,9% pour les ménages pauvres et 19,6% des ménages non pauvres. L'analyse selon les quintiles des dépenses montre que les dépenses alimentaires des ménages du premier quintile (20% des ménages les plus pauvres) ont augmenté de 44,5% (de 36 430 MRU en 2014 à 52 650 MRU en 2019) et celles du cinquième quintile (20% des ménages les plus riches) ont augmenté de 18,5% (de 144 980 MRU en 2014 à 171 750 MRU en 2019).

Par ailleurs, la part des dépenses alimentaires a légèrement augmenté entre 2014 et 2019, passant de 48,8% à 51,1%. Cette augmentation du poids de l'alimentation totale des ménages pourrait s'expliquer par l'augmentation plus prononcée des prix des denrées alimentaires (entre 2014 et 2019, les prix des produits alimentaires ont augmenté de 18,6% contre une inflation de 7,4% des produits non alimentaires).

Les dépenses d'alimentation représentent plus de la moitié (57%) des dépenses des ménages ruraux, où la pauvreté est étendue, et 47% de celles des ménages urbains, en 2019. Les ménages pauvres ont des propensions à consommer plus. Leurs dépenses en alimentation représentent une part plus importante de leurs revenus disponibles. À ce titre, le poids de l'alimentaire dans les dépenses totales des ménages est de 57,2% de pauvres et 50,3% de non pauvres, en 2019. L'analyse du poids de l'alimentation dans les dépenses totales des ménages, suivant les quintiles montre la relation décroissante entre la part de l'alimentation et le niveau de vie : 55% des dépenses du premier quintile sont consacrées à l'alimentation contre 46,7% des dépenses des ménages du cinquième quintile.

L'analyse de la structure de la dépense moyenne par ménage, au regard des wilayas, montre que celle-ci varie sensiblement. En effet, en 2019, les parts de dépenses consacrées à l'alimentation sont plus faibles à Dakhlett Nouadhibou (40,3%) et à Nouakchott (43,0%), alors qu'elles sont plus élevées dans les wilayas du Hodh Charghy (57,0%), Hodh Gharby (59,3%) et Guidimagha (60,3%).

TENDANCES DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES EN MAURITANIE
---EPCV 2019-2020---

Tableau 1 : Niveaux, structures et évolution des dépenses alimentaires moyennes annuelles des ménages

	2014		2019		Évolution des dépenses alimentaires entre 2014 et 2019
	Dépenses alimentaires moyennes annuelles (en MRU)	Part de l'alimentation dans les dépenses totales	Dépenses alimentaires moyennes annuelles (en MRU)	Part de l'alimentation dans les dépenses totales	
Milieu de résidence					
Urbain	79 915	42,3	109 255	47,0	36,7
Rural	74 965	57,8	85 575	57,0	14,2
Prévalence de la pauvreté					
Non pauvre	85 925	48,7	102 735	50,3	19,6
Pauvre	47 350	49,8	71 945	57,2	51,9
Quintile					
Quintile 1	36 430	50,9	52 650	55	44,5
Quintile 2	60 095	51,8	76 620	54,1	27,5
Quintile 3	76 020	50,0	96 040	52,7	26,3
Quintile 4	95 880	48,7	120 275	51,2	25,4
Quintile 5	144 980	46,0	171 750	46,7	18,5
National	77 375	48,8	96 870	51,1	25,2

1.2. Dépenses de logement

Le logement représente le deuxième poste de dépenses des ménages (18,8%) en 2019. Les dépenses de logement se composent de l'électricité, du gaz et autres combustibles (6,8%). Et l'on peut spécifier : loyers (5,9%), alimentation en eau et services divers liés au logement (5,3%), entretiens et réparations des logements (0,8%).

Les ménages urbains affectent environ un cinquième (20,4%) de leurs ressources aux dépenses de logement contre 16,6% des ménages ruraux. Ce résultat est conforme aux disparités du poids des dépenses de logement, selon les wilayas. Plus de 20% des dépenses annuelles des ménages de Dakhlett Nouadhibou (23,2%), de Nouakchott (22,4%), de l'Inchiri (21,3%) et du Tiris-Zemmour (20,8%) sont consacrées au logement. Les ménages affectant moins de ressources dans le logement sont ceux des wilayas du Guidimagha (13,5%), du Tagant (15,1%), du Hodh Charghy (15,1%) et du Hodh Gharby (15,4%).

L'analyse, selon le statut de pauvreté, montre que les dépenses de logement représentent une part relativement élevée pour les ménages pauvres : (i) ce taux est de 17,2% pour les ménages pauvres contre 19,1% pour les ménages non pauvres ; (ii) une comparaison entre les quintiles de dépenses par tête montre que les ménages des trois premiers quintiles consacrent environ 21% de leurs ressources au logement contre 15,5% des ménages du cinquième quintile.

1.3. Dépenses d'éducation

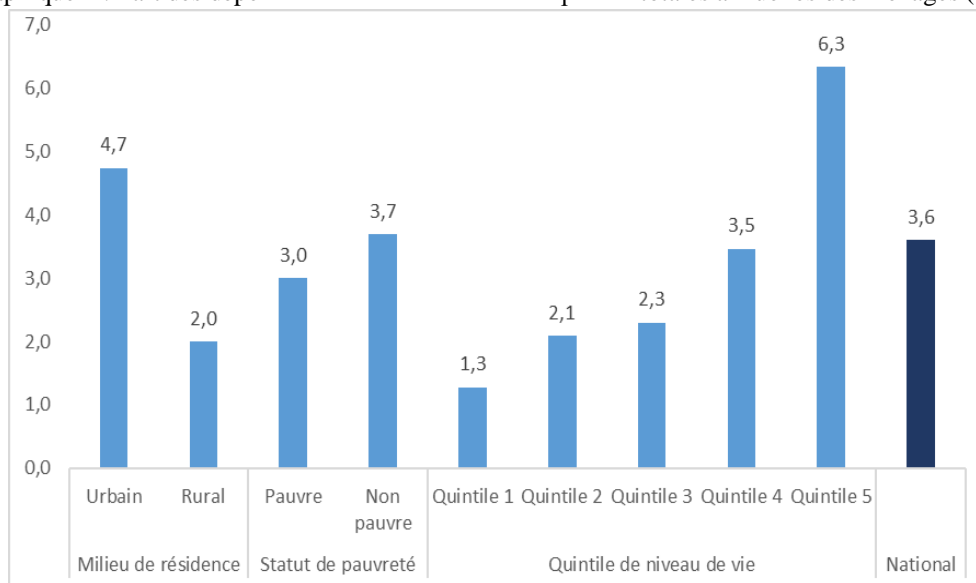
La part des dépenses moyennes annuelles allouées aux deux secteurs sociaux, l'éducation et la santé, a augmenté en 2019 de 31,8% par rapport à leurs niveaux en 2014.

Face à la privatisation, de plus en plus généralisée aux niveaux scolaires de l'éducation, les ménages consacrent davantage de leurs revenus à la scolarité de leurs enfants. Les dépenses moyennes annuelles d'éducation ont augmenté de 34,6% (passant de 5 070 MRU en 2014 à 6 825 MRU en 2019). Ces dépenses scolaires sont composées de frais d'inscription, frais de scolarité, frais liés aux cours particuliers, cotisations des parents d'élèves, etc¹.

En 2019, la part des dépenses d'éducation sur les dépenses totales annuelles des ménages est de 3,6%. Suivant le milieu de résidence, la proportion de dépenses consacrées à l'éducation est de 4,7% pour les ménages urbains et 2% des ruraux. L'analyse de la part des dépenses d'éducation suivant les wilayas, montre que les ménages de Nouakchott (5,2%), d'Assaba (4,4%), du Hodh Charghy (3,7%) et de Dakhlett Nouadhibou (3,7%) consacrent, proportionnellement, d'avantage de ressources aux dépenses d'éducation. En revanche, les ménages consacrant des parts plus faibles de leurs ressources à l'éducation sont ceux du Guidimagha (1,4%), du Tagant (1,4%) et du Hodh Gharby (1,7%).

Au regard du statut de pauvreté et des quintiles, les résultats de l'*EPCV-2019-2020* montrent que les parts des dépenses de l'éducation sont fonction du niveau de vie des ménages. À ce titre, 3% des ressources des ménages pauvres sont consacrées à l'éducation contre 3,7% des ménages non pauvres. La part des dépenses liées à l'éducation dans les dépenses totales des ménages est de 1,3% pour les ménages du premier quintile (20% les plus pauvres) et atteint 6,3% aux ménages les plus riches (cinquième quintile).

Graphique 2 : Part des dépenses d'éducation dans les dépenses totales annuelles des ménages (en %)



¹ Dans la nomenclature COICOP utilisée, les dépenses de transport d'éducation sont classées dans la fonction transport et les livres et fournitures sont classés dans la fonction loisirs et cultures

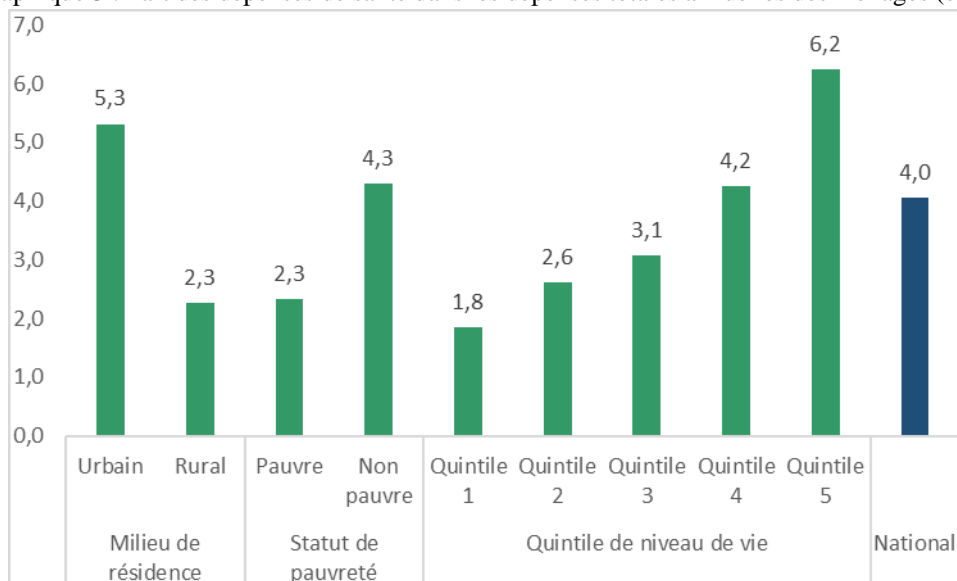
1.4. Dépenses de santé

Les dépenses de santé représentent 4% des dépenses des ménages en 2019. Elles couvrent l'ensemble des besoins en santé : frais de consultations, d'analyses, d'opérations, de médicaments, et autres.² Les dépenses moyennes annuelles en santé des ménages sont passées de 5 930 MRU en 2014 à 7 670 en 2019 (soit une augmentation de 29,3%).

La part des dépenses allouées à la santé, qui varie selon les wilayas, est deux fois plus élevée pour les ménages urbains. On note 5,3% pour les urbains contre 2,3% chez les ruraux. Elle est plus élevée à Nouakchott (6,2%), Dakhlett Nouadhibou (4,9%), en Assaba (3,8%), au Tagant (3,7%) et au Gorgol (3,1%). Les ménages qui consacrent moins de ressources à la santé sont ceux de l'Inchiri (1,5%), du Trarza (2,5%) et du Tiris-Zemmour (2,6%).

Par ailleurs, les ménages pauvres consacrent, proportionnellement, moins de ressources que les non pauvres pour satisfaire leurs besoins de santé : 2,3% pour les ménages pauvres contre 4,3% pour les non pauvres. Ce résultat est également noté suivant l'analyse des quintiles de dépenses par tête : les dépenses de santé représentent 1,8% des dépenses des ménages les plus pauvres (1^{er} quintile) contre 6,2% des dépenses des ménages les plus riches (5^e quintile).

Graphique 3 : Part des dépenses de santé dans les dépenses totales annuelles des ménages (en %)



² Dans la nomenclature COICOP utilisée, les dépenses de transport en santé sont classées dans la fonction transport

1.5. Autres postes des dépenses

Le transport et la communication concentrent environ 10% des dépenses annuelles des ménages. Ces deux secteurs occupent des places de plus en plus importantes dans l'économie du pays et leur développement est en phase avec les politiques et programmes de décentralisation et d'industrialisation particulièrement.

Les dépenses moyennes annuelles alloués au transport sont passées de 7 680 MRU en 2014 à 8 890 MRU en 2019 (soit 15,8% de plus). La part du transport dans les ménages est de 4,7% (5,4% pour les ménages urbains et 3,6% pour les ruraux). Elles sont faibles dans les wilayas du Tagant (1,2%), du Guidimagha (2,5%) et du Gorgol (2,8%); tandis qu'elles atteignent 6,8% à Nouakchott, 6,2% à Dakhlett Nouadibou, 5% en Inchiri et au Hodh Gharby.

L'analyse selon les niveaux de vie des ménages montre que le transport occupe une part importante dans les budgets des ménages, particulièrement chez les plus pauvres. En effet, les dépenses de transport représentent 3% chez les ménages pauvres et 4,9% des non pauvres ; 3,1% annuelles pour les ménages les plus pauvres (1^{er} quintile) et 6,1% des plus riches (5^{em} quintile).

Les frais de communication, regroupant les dépenses de cartes de crédits téléphoniques, l'achat de puces, les frais d'abonnement internet (mobile et fixe), les abonnements TV, etc., représentent 5,3% des dépenses totales annuelles des ménages. Les ménages urbains consacrent davantage de ressources à la communication que les ruraux, respectivement, 6% et 4,4%. Les dépenses de communication représentent 4,6% des dépenses des ménages pauvres et 5,4% des dépenses des non pauvres. Elles représentent 4,9% des dépenses moyennes annuelles des ménages les plus pauvres (1^{er} quintile) et 6,3% des plus riches (5^{em} quintile).

Tableau 2 : Niveaux et structures des dépenses moyennes des ménages par fonction

	2014		2019	
	Dépenses moyennes (en MRU)	Structure (en %)	Dépenses moyennes (en MRU)	Structure (en %)
Alimentation et boisson non alcoolisées	77 375	48,8	96 870	51,1
Tabac et stupéfiants	275	0,2	305	0,2
Articles d'habillements et chaussures	8 640	5,5	1 825	1,0
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	30 335	19,1	35 685	18,8
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	4 885	3,1	6 230	3,3
Santé	5 930	3,7	7 670	4,0
Transports	7 680	4,8	8 890	4,7
Communications	8 630	5,4	10 070	5,3
Loisirs et cultures	615	0,4	1 850	1,0
Enseignements	5 070	3,2	6 825	3,6
Restaurants et hôtels	15	0,0	45	0,0
Biens et services divers	3 480	2,2	5 615	3,0
Transfert	5 550	3,5	7 575	4,0
Dépenses totales	158 485	100,0	189 460	100,0

2. Tendances de la pauvreté monétaire

La pauvreté, analysée dans cette présente publication et celles des années antérieures (à travers les profils de pauvreté), est basée sur l'approche de la pauvreté relative qui repose sur le calcul (i) d'une mesure monétaire du niveau de vie des ménages (les dépenses totales des ménages) et (ii) de deux seuils de pauvreté à partir desquels les indicateurs de pauvreté et de pauvreté extrême sont calculés. Ces seuils sont obtenus en appliquant l'inflation sur les seuils calculés pour l'édition précédente de l'*EPCV*.

L'objectif de cette section est d'analyser la situation de la pauvreté entre 2014 et 2019 mais aussi l'évolution des niveaux de vie des ménages selon les milieux de résidence, les wilayas ainsi que certaines caractéristiques du chef de ménage (CM).

2.1. Tendances nationales de la pauvreté

Le pourcentage (P0) des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté en 2019 est de 28,2% au niveau national. Entre 2014 et 2019, la proportion de la population mauritanienne définie comme pauvre est passée de 30,9%³ à 28,2% (soit une baisse de 2,7 points sur la période). Ces taux de pauvreté sont basés sur des seuils estimés en termes réels à 16 945 MRU en 2014 et 19 100 MRU en 2019.

Cette baisse de la prévalence de la pauvreté est cependant marquée par une augmentation du nombre de pauvres, entre 2014 et 2019, passant de 1 039 410 de pauvres en 2014 à 1 150 743 de pauvres en 2019 (soit 111 333 pauvres supplémentaires).

2.2. Disparités spatiales de la pauvreté, programmes de décentralisation et du développement local à l'épreuve

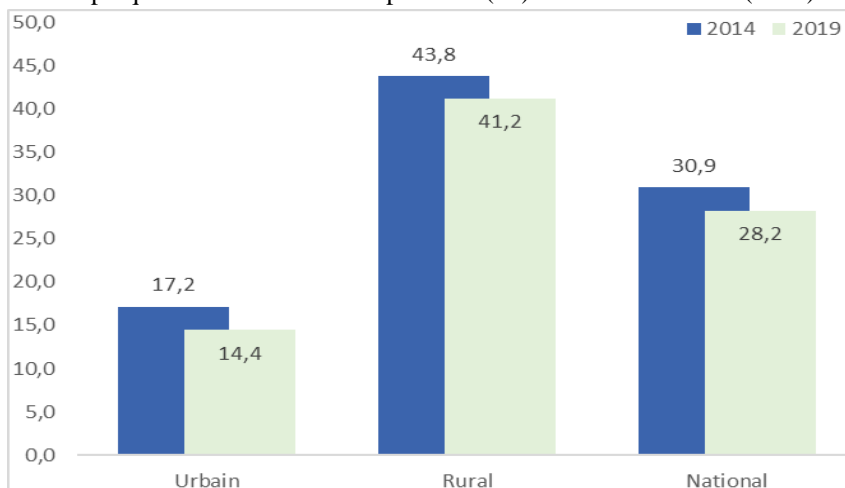
2.2.1. La pauvreté, un phénomène qui demeure rural

L'analyse de la prévalence de la pauvreté selon le milieu de résidence montre qu'en 2019, comme pour les années précédentes, la pauvreté demeure une problématique qui touche davantage la population rurale. On le constate avec une incidence de 14,4% en milieu urbain contre 41,2% en milieu rural. Entre 2014 et 2019, la pauvreté a baissé d'environ 2,7 points en milieu urbain comme dans le rural, passant ainsi de 17,2% en 2014 à 14,4% en 2019 pour l'urbain et de 43,8% en 2014 à 41,2% en 2019.

³ Une révision du calcul de l'agrégat des dépenses a été réalisée (notamment la prise en compte des valeurs d'usage des équipements et non des montants dépensés) entraînant de légères différences sur les résultats de 2014 comparativement à ceux déjà publiés dans le rapport sur « le profil de pauvreté en Mauritanie-EPCV 2014)»

TENDANCES DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES EN MAURITANIE
---EPCV 2019-2020---

Graphique 4 : Prévalence de la pauvreté (P0) entre 2014 et 2019 (en %)



La prévalence de la pauvreté (l'indice P0), qui correspond à la mesure la plus simple de la pauvreté sert à évaluer l'incidence ou l'étendue de ce phénomène mais ne renseigne pas sur sa profondeur ou gravité. Par conséquent, il s'avère nécessaire de recourir d'une part à la profondeur de la pauvreté (P1), qui prend en considération l'écart entre la dépense moyenne des pauvres et le seuil de pauvreté, et d'autre part sa sévérité (P2) qui renseigne sur la répartition de cette dépense moyenne entre les pauvres.

Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous montrent que la profondeur de la pauvreté (P1) est estimée à 7,6% en 2019. Ce ratio varie significativement suivant le milieu de résidence dans la mesure où elle atteint 11,7% pour le milieu rural, contre seulement 3,3% pour le milieu urbain.

Par rapport à la sévérité de la pauvreté (P2), qui permet de mieux cibler les plus pauvres, les résultats de l'*EPCV-2019-2020* indiquent que cet indice est de 3,1% au niveau national et s'établit à 1,2% en milieu urbain et 4,8% en milieu rural.

L'analyse comparative, entre 2014 et 2019, montre que les différents indicateurs de la mesure de la pauvreté (étendue, profondeur et sévérité) ont baissé sur la période. La profondeur de la pauvreté a enregistré une baisse de 1,7 point et la sévérité de pauvreté a reculé de 0,9 point, sur la période. Ces évolutions sont davantage constatées en milieu rural. En effet, entre 2014 et 2019 la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont baissé respectivement de 2 et 1,3 points en milieu rural et de 1,2 et 0,6 points en milieu urbain. L'évolution des différents indicateurs de pauvreté, entre 2014 et 2019 indique une amélioration relativement faible des niveaux de vie de la population (baisse de la pauvreté de 0,5).

L'analyse des différents indicateurs de pauvreté indique qu'elle demeure toujours un phénomène rural. En 2019-2020, plus de 4 personnes sur 10 en milieu rural vivent en dessous du seuil de pauvreté. En plus du niveau de la prévalence de la pauvreté, les conditions des pauvres en milieu rural est plus sévère. La profondeur et la sévérité de la pauvreté sont trois fois plus élevées en milieu rural.

Par ailleurs, le milieu rural concentre plus de trois quart (75,3%) des pauvres en 2019. On a 866 333 pauvres résidant en milieu rural sur les 1 150 743 de pauvres que compte le pays. La contribution du milieu rural à la profondeur et sévérité de la pauvreté est d'environ 80% et a progressé entre 2014 et 2019. À ce titre, le milieu rural a contribué à hauteur de 73,2% en 2014 et 75,3% en 2019 à l'incidence de la pauvreté. Ces résultats indiquent que la pauvreté en milieu rural n'est pas seulement plus étendue en termes de nombre, mais aussi la situation des pauvres ruraux est plus sévère comparativement au milieu urbain.

Tableau 3 : Indicateurs et contributions à la pauvreté, selon le milieu de résidence (en %)

	2014			2019		
	<i>Indicateurs</i>					
	<i>Prévalence (P0)</i>	<i>Profondeur (P1)</i>	<i>Sévérité (P2)</i>	<i>Prévalence (P0)</i>	<i>Profondeur (P1)</i>	<i>Sévérité (P2)</i>
Urbain	17,2	4,5	1,8	14,4	3,3	1,2
Rural	43,8	13,7	6,1	41,2	11,7	4,8
<i>National</i>	<i>30,9</i>	<i>9,3</i>	<i>4,0</i>	<i>28,2</i>	<i>7,6</i>	<i>3,1</i>
	<i>Contributions à la</i>					
	<i>Prévalence (C0)</i>	<i>Profondeur (C1)</i>	<i>Sévérité (C2)</i>	<i>Prévalence (C0)</i>	<i>Profondeur (C1)</i>	<i>Sévérité (C2)</i>
Urbain	26,8	23,5	21,9	24,7	20,9	19,2
Rural	73,2	76,5	78,1	75,3	79,1	80,8
Total	100	100	100	100	100	100

2.2.2. La pauvreté, une problématique structurelle dans certaines wilayas

L'examen des taux de pauvreté suivant le milieu ne suffit pas pour identifier les poches de pauvreté. Une analyse plus fine des tendances par wilaya serait utile et aiderait mieux les décideurs dans l'orientation des programmes de développement et le ciblage des groupes les plus vulnérables. L'analyse de l'incidence de la pauvreté par wilaya, en 2019, montre des évolutions et des niveaux de pauvreté disparates. Ceci permet de distinguer quatre groupes de wilaya dont les niveaux sont relativement similaires :

- (i) Le groupe de wilayas les plus pauvres (**Groupe 1**) qui abrite à lui seul 43,1% des pauvres du pays. Il comprend les wilayas du Guidimagma (48,6%), du Tagant (45%), du Brakna (41,1%) et de l'Assaba (39,4%). Ce groupe des wilayas les plus pauvres, en 2014 et 2019, a enregistré une baisse relativement faible du niveau de la pauvreté (en moyenne 1,7 points de pourcentage entre 2014 et 2019).
- (ii) Le groupe de wilayas assez pauvres (**Groupe 2**) renferme 23,3% des pauvres du pays. Il comprend les wilayas de l'Adrar (34,9%), du Gorgol (34,3%) et du Hodh Gharby (34,2). Ce groupe a enregistré une baisse de la pauvreté de 2,1 points entre 2014 et 2019 ;
- (iii) Le groupe des wilayas (**Groupe 3**) où la situation est modérée comprend 17,5% de l'ensemble des pauvres. Ce groupe est composé des wilayas du Trarza (24,8%) et du Hodh Charghy (24,5%). Entre 2014 et 2019, ce groupe a enregistré les plus fortes baisses de la pauvreté (environ 6,1 points) ;
- (iv) Le groupe 4 est composé des wilayas où les taux de pauvreté sont les plus faibles. Il s'agit du Tiris-Zemmour (15,6%), de l'Inchiri (15,5%), de Nouakchott (14,3%) et de Dakhlett

TENDANCES DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES EN MAURITANIE
---EPCV 2019-2020---

Nouadhibou (10,9%). Elles ont les taux de pauvreté les plus faibles quelle que soit l'année et ont enregistré des baisses du niveau de pauvreté d'environ 4,3% entre 2014 et 2019.

Tableau 4 : Indicateurs et contributions à la pauvreté, selon les wilayas en 2014 et 2019 (en %)

Wilaya	2014			2019		
	Prévalence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Prévalence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)
Hodh Charghy	29,4	7,8	3	24,5	5,5	1,8
Hodh Gharby	38,5	10,7	4,3	34,2	8,2	2,7
Assaba	41,8	13,5	6,1	39,4	12,1	5,2
Gorgol	36,9	10,5	4,2	34,3	8,4	3
Brakna	42,8	13,2	5,8	41,1	11,7	4,9
Trarza	32,2	11,9	6,2	24,8	5,7	2
Adrar	34,1	9,4	3,6	34,9	7,3	2,3
Dakhlett Nouadhibou	14,8	5	1,9	10,9	2,1	0,5
Tagant	48,3	11,7	3,9	45	13,4	5,4
Guidimagha	48	18,5	9,6	48,6	16,6	8,1
Tiris-Zemmour	19,7	2,9	0,6	15,6	3,9	1,6
Inchiri	22,8	4,2	1	15,5	3,3	1,1
Nouakchott	15,6	3,7	1,4	14,3	3,7	1,6
National	30,9	9,3	4	28,2	7,6	3,1

Figure 1 : Incidence de la pauvreté par wilaya, en 2014 (en %)

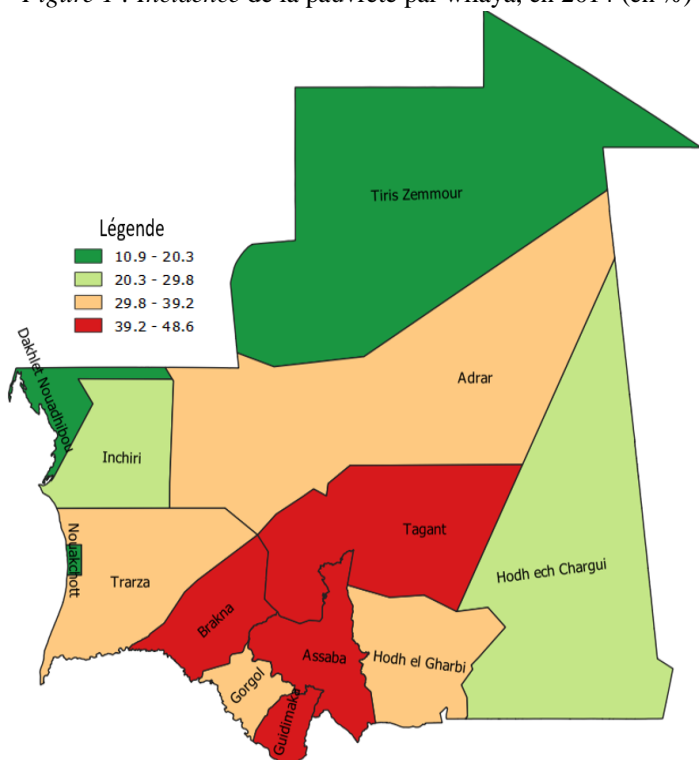
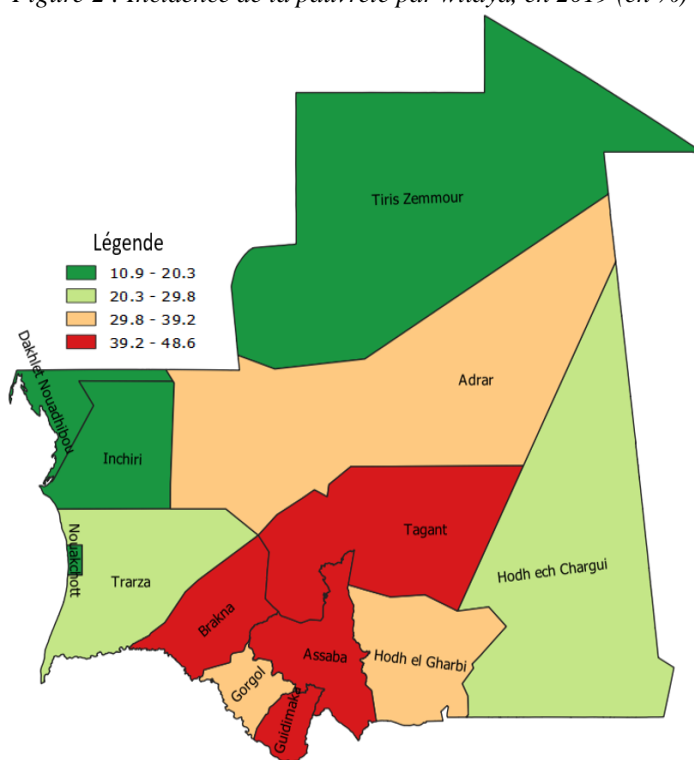


Figure 2 : Incidence de la pauvreté par wilaya, en 2019 (en %)



L'analyse de la profondeur et la sévérité de la pauvreté suivant les wilayas permet d'identifier un classement pour le ciblage des poches de pauvreté. Il oriente et aide les décideurs et les acteurs nationaux et internationaux vers les zones méritant plus d'interventions selon le degré de pauvreté. Par conséquent, il constitue un instrument sine qua non à l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des projets et programmes de filets sociaux visant la réduction

de la pauvreté. Pour le ciblage des ménages, selon leur degré de pauvreté, les wilayas du pays peuvent être regroupées en 5 groupes :

- ☑ Un groupe constitué de la wilaya la plus pauvre (Guidimagha), qui est la plus touchée aussi bien par la sévérité de la pauvreté que la profondeur et même l'incidence avec les indices en 2019 respectivement 8,1%, 16,6% et 48,6% ;
- ☑ Un groupe de wilayas, où la pauvreté est accentuée (Tagant, Brakna et Assaba), avec une profondeur de la pauvreté dans l'intervalle 11 et 13% et la sévérité entre 4% et 5% ;
- ☑ Un groupe de wilayas où les pauvres sont en moyenne moins touchés que les deux premiers (Adrar, Gorgol et Hodh Gharby) avec une sévérité de pauvreté comprise entre 2% et 3% et la profondeur située entre 7% et 8% ;
- ☑ Un groupe moins affecté que le troisième (Trarza et Hodh Charghy) avec une sévérité d'environ 2,5% et une profondeur d'environ 5,6% ;
- ☑ Un dernier groupe est constitué des wilayas enregistrant une sévérité de moins de 2% et une profondeur de moins de 3%. Dans ce groupe se trouvent Nouadhibou, Nouakchott, l'Inchiri et le Tiris-Zemmour.

L'amélioration des conditions de vie des ménages, entre 2014 et 2019, a moins concerné les ménages des wilayas les plus pauvres. En effet, tous les indicateurs de pauvreté restent plus élevés dans les wilayas du Guidimagha, du Tagant, du Brakna et de l'Assaba en 2019 comme en 2014. Des politiques et programmes ciblés et orientés vers le développement devraient davantage être consentis dans ces wilayas afin d'améliorer les conditions de vie des ménages, notamment ceux pauvres et vulnérables.

Figure 3 : Profondeur de la pauvreté par wilaya, en 2019 (en %)

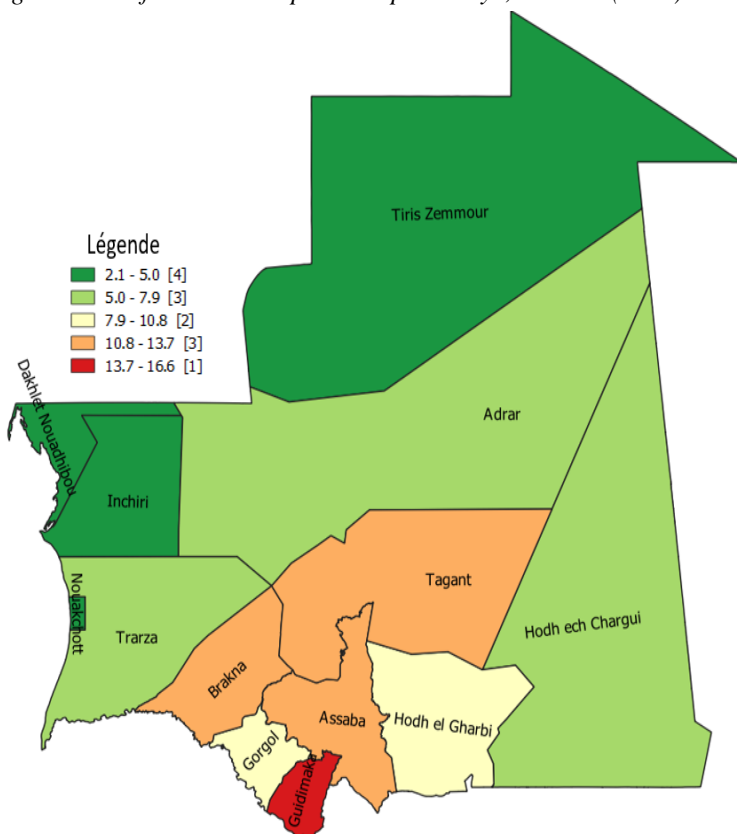
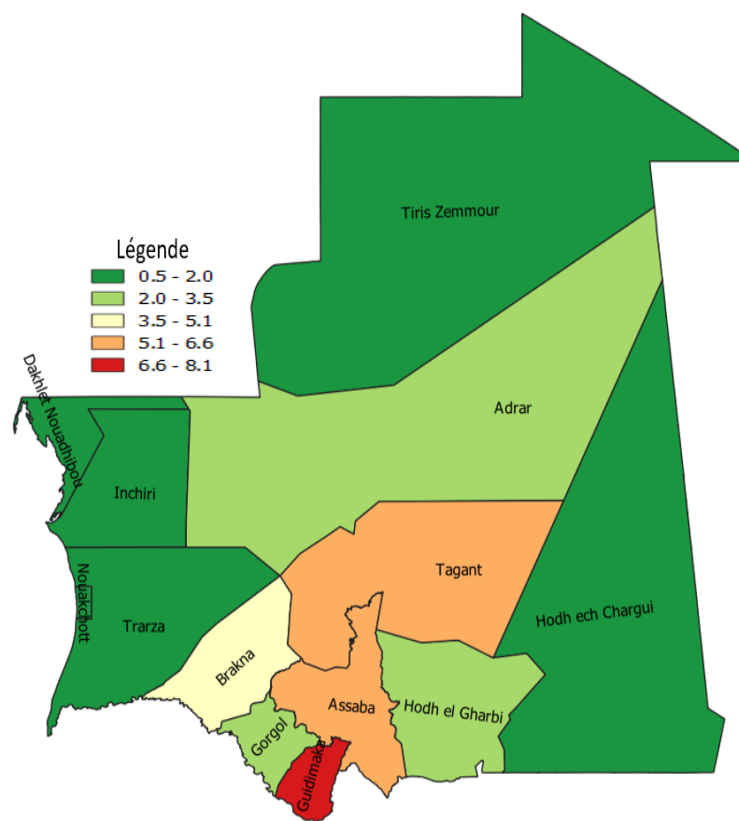


Figure 4 : Sévérité de la pauvreté par wilaya, en 2019 (en %)



L'analyse des résultats de l'*EPCV-2019* montre que la dépense annuelle moyenne d'un pauvre s'écarte de 27% du seuil de pauvreté. À cet effet, il faudrait un transfert annuel moyen de 5 150 MRU pour que les pauvres sortent de leur situation de pauvreté. Avec des tailles de ménages relativement élevés (en moyenne les ménages pauvres sont composés de 9 membres contre 5 pour les non pauvres), le transfert pour sortir les ménages pauvres de la pauvreté est estimé à 3 870 MRU par mois.

L'examen des écarts relatifs par milieu de résidence montre que la dépense annuelle moyenne d'un pauvre rural s'écarte de 28,3% du seuil de pauvreté, contre un écart de 22,80% du seuil de pauvreté pour celle d'un pauvre urbain. Ainsi pour sortir de la pauvreté, il faudrait un transfert annuel moyen de 5 410 MRU pour les personnes pauvres en milieu rural et 4 350 MRU pour ceux du milieu urbain.

L'analyse des écarts relatifs, par wilaya, indique que les intensités moyennes de la pauvreté sont plus élevées dans les wilayas du Guidimagma (34,1%), de l'Assaba (30,8%), du Tagant (29,9%) et du Brakna (28,5%). Ces wilayas, les plus pauvres, sont caractérisées par des prévalences et profondeurs de pauvreté les plus élevées. Des transferts moyens annuels de 6 510 MRU au Guidimagma, de 5 880 MRU en Assaba, de 5 710 MRU au Tagant permettraient de sortir les pauvres de ces wilayas de leur statut.

En revanche, les écarts les plus faibles sont constatés dans les wilayas de Dakhlett Nouadhibou (18,9%), de l'Adrar (20,8%) et de l'Inchiri (21,2). Par conséquent, la dépense annuelle moyenne d'un pauvre dans ces wilayas représente plus de 75% du seuil de pauvreté. Malgré une prévalence de la pauvreté relativement faible, les conditions des pauvres à Nouakchott, notamment dans les quartiers périphériques, se caractérisent par des écarts relatifs élevés.

Tableau 5 : Intensité et transfert moyens par pauvre, selon le milieu de résidence et la wilaya

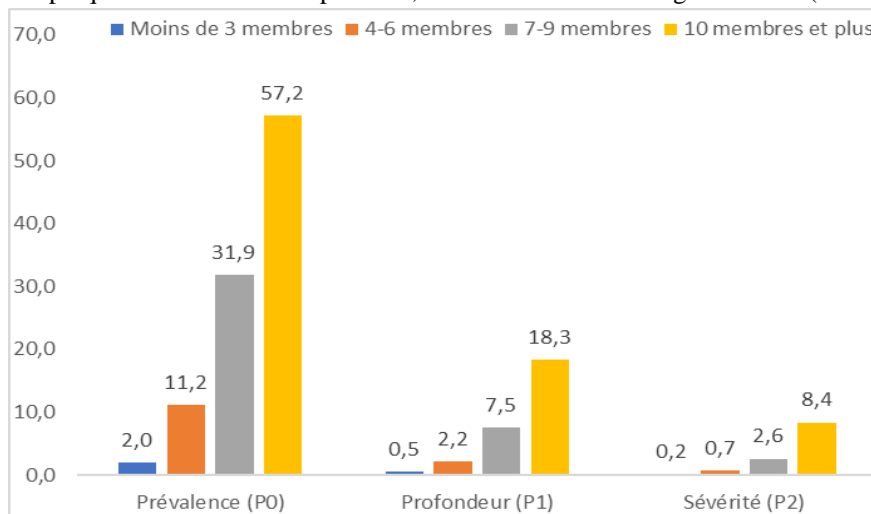
	Intensité moyenne de pauvreté (en %)	Transfert moyen annuel /par pauvre (en MRU)	Taille moyenne des ménages pauvres	Transfert moyen mensuel /par ménage (en MRU)
Wilaya				
Hodh Charghy	22,4	4 280	8,2	2 930
Hodh Gharby	24,0	4 580	8,6	3 260
Assaba	30,8	5 880	7,3	3 580
Gorgol	24,4	4 670	10,1	3 920
Brakna	28,5	5 440	8,8	3 990
Trarza	23,0	4 400	8,2	3 000
Adrar	20,8	3 970	7,7	2 550
Dakhlett Nouadhibou	18,9	3 600	8,6	2 580
Tagant	29,9	5 710	7,4	3 500
Guidimagma	34,1	6 510	12,7	6 900
Tiris-Zemmour	25,2	4 810	9,2	3 700
Inchiri	21,2	4 040	8,3	2 800
Nouakchott	26,0	4 960	10,2	4 230
Milieu de résidence				
Urbain	22,8	4 350	10,7	3 880
Rural	28,3	5 410	8,6	3 860
<i>National</i>	27,0	5 150	9,0	3 870

2.2.3. Disparités sociodémographiques de la pauvreté

2.2.3.1. La pauvreté augmente avec la taille du ménage

Le niveau de vie semble se dégrader avec la taille du ménage. En effet, la prévalence de la pauvreté augmente sensiblement avec le nombre de personnes qui composent le ménage. Plus de la moitié des individus (57,2%) composant les ménages de grandes tailles (de 10 membres et plus) vivent sous le seuil de pauvreté alors que seulement 2% des individus vivant dans des ménages de tailles petites (moins de 3 membres) sont pauvres. La prévalence de la pauvreté est de 11,2% et 31,9% pour les ménages composés respectivement de 4-6 membres et 7-9 membres. Quel que soit l'indicateur de pauvreté (prévalence, profondeur et sévérité), les conditions de vie des ménages se dégradent avec leur taille.

Graphique 5 : Indicateurs de pauvreté, selon la taille des ménages en 2019 (en %)



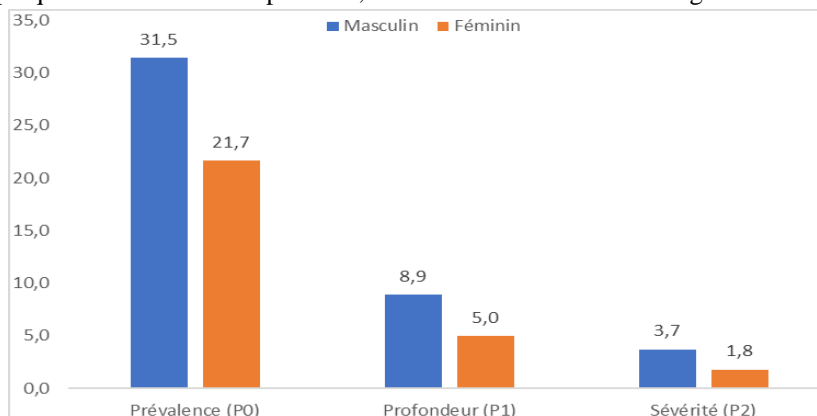
2.2.3.2. Les ménages dirigés par les femmes sont moins pauvres que ceux gérés par les hommes

L'analyse de conditions de vie selon le sexe des chefs de ménages indique que la prévalence de la pauvreté est plus faible dans les ménages dirigés par des femmes. En effet, 31,2% des individus vivant dans des ménages dirigés par des hommes sont pauvres contre 21,7% dans ceux dirigés par des femmes. Ce résultat s'expliquerait par :

- ☑ la composition de ménages où environ sept ménages sur dix (69,3%) dirigés par des femmes sont composés de moins de 6 membres contre 58,2% de ceux dirigés par des hommes ;
- ☑ les transferts reçus : en plus des transferts reçus des parents, les ménages dirigés par des femmes sont prioritaires pour bénéficier de la plupart des programmes d'assistances (filets sociaux et autres programmes).

TENDANCES DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES EN MAURITANIE
 ---EPCV 2019-2020---

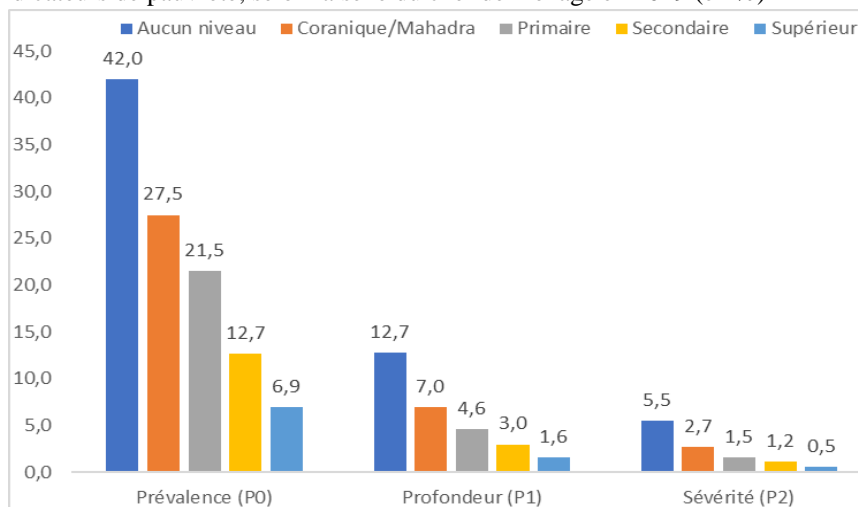
Graphique 6 : Indicateurs de pauvreté, selon le sexe du chef de ménage en 2019 (en %)



2.2.3.3. La pauvreté des ménages se réduit avec le niveau d’instruction du chef

Les conditions de vie des ménages sont liées au niveau d’instruction de leur Chef de Ménage. 42% d’individus appartenant à des ménages dirigés par des chefs n’ayant aucun niveau d’instruction vivent sous le seuil de pauvreté contre 6,9% de ceux dans des ménages dont le chef a atteint le niveau supérieur. L’analyse des différents indicateurs de pauvreté montre que les conditions de vie s’améliorent avec le niveau d’instruction du Chef de Ménage.

Graphique 7 : Indicateurs de pauvreté, selon la sexe du chef de ménage en 2019 (en %)



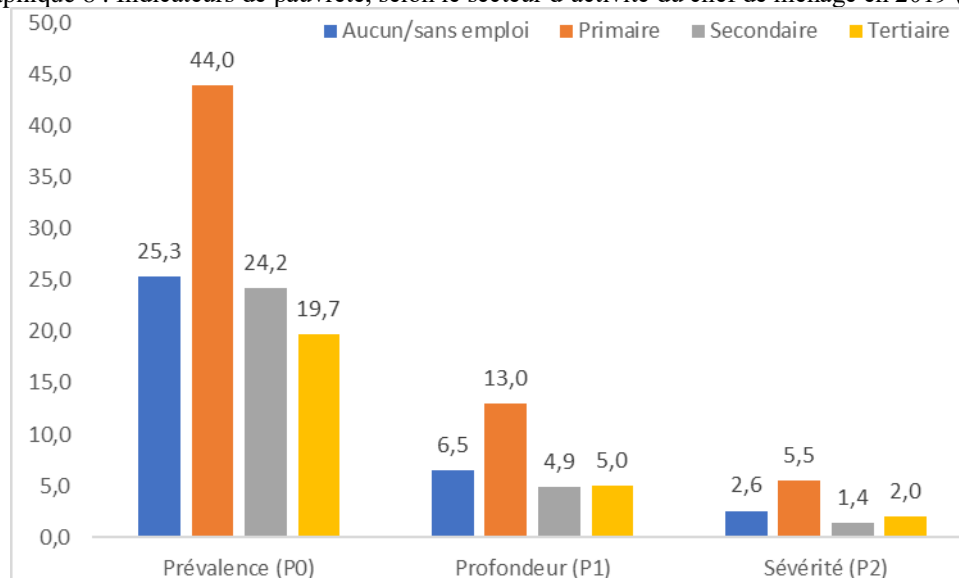
2.2.3.4. Les ménages dont le chef travaille dans des activités du secteur primaire sont plus vulnérables à la pauvreté

Selon le secteur d’activité, la situation de la pauvreté montre que les membres des ménages dont les chefs travaillent dans le secteur primaire (agriculture, élevage pêche et sylviculture) sont les plus touchés par la pauvreté avec une incidence de 44%, une profondeur de 13% et une sévérité de 5,5%. La prévalence de la pauvreté est de 25,3% pour les individus vivant dans des ménages dont les chefs sont sans emploi.

Par contre, la pauvreté est moindre pour les individus appartenant à des ménages dirigés par des chefs travaillant dans les secteurs secondaire et tertiaire avec des prévalences de 24,2% et

19,7%, respectivement. Les indices de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté suivent la même tendance.

Graphique 8 : Indicateurs de pauvreté, selon le secteur d'activité du chef de ménage en 2019 (en%)



Ces différentes analyses sur les disparités sociodémographiques et spatiales de la pauvreté montrent que ce phénomène est lié au profil des chefs de ménages, aux caractéristiques des ménages et à leur localisation (wilayas et milieux de résidence). Le chapitre sur les déterminants de la pauvreté permettra de faire une analyse multi variée des déterminants de la pauvreté à partir d'un modèle économétrique.

2.2.4. Extrême pauvreté

Les résultats de l'*EPCV-2019-2020* révèlent que 12,8% de la population du pays vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté fixé en 2019 à 14 200 MRU. L'analyse de l'extrême pauvreté montre que les disparités selon le milieu de résidence demeurent : 20,6% en milieu rural, contre 4,5% en milieu urbain. Il est important de souligner que la profondeur et la sévérité de l'extrême pauvreté restent inquiétantes, principalement en milieu rural où elles s'établissent, respectivement, à 5,1% et 2%. La contribution du milieu rural à la pauvreté extrême représente plus de 80% quelle que soit la mesure choisie de la pauvreté.

L'analyse des résultats par wilaya permet de constater que les pourcentages les plus élevés des personnes qui vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté sont observés au niveau des wilayas du Guidimagma (26,2%), du Tagant (25,6%), de l'Assaba (22,4%) et du Brakna (21,4%). Ces localités correspondent aux quatre wilayas avec des incidence de pauvreté les plus élevées.

Les quatre wilayas les plus pauvres susmentionnées concentrent plus de la moitié des personnes vivant en dessous du seuil d'extrême pauvreté avec une contribution de 51,6%. Par contre, les wilayas de Dakhlett Nouadhibou (4%), de Nouakchott (5,3%), de l'Inchiri (6,2%) et du Tiris-Zemmour (6,8%) affichent les taux d'extrême pauvreté les plus faibles.

TENDANCES DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES EN MAURITANIE
---EPCV 2019-2020---

L'analyse de l'évolution de l'extrême pauvreté entre 2014 et 2019 indique globalement une amélioration des conditions de vie des ménages les plus pauvres. Ce qui donne comme lecture : (i) la prévalence de l'extrême pauvreté est passée de 16,4% en 2014 à 12,8% en 2019, soit un recul de 3,6 points sur la période ; (ii) les dépenses moyennes annuelles des ménages extrêmement pauvres ont augmenté de 32,5% en passant de 80 630 MRU en 2014 à 106 840 MRU en 2019.

La baisse de l'incidence de l'extrême pauvreté, entre 2014 et 2019, est autant enregistrée en milieu rural qu'en milieu urbain avec respectivement des baisses de 3,8 points et 3,4 points sur la période. L'extrême pauvreté a baissé pour la plupart des wilayas, à l'exception du Tagant, du Tiris-Zemmour et de l'Inchiri où une détérioration des conditions de vie des plus pauvres est observée.

Tableau 6 : Indicateurs d'extrême pauvreté, selon les wilayas et milieux de résidence en 2014 et 2019 (en %)

	2014			2019		
	<i>Prévalence (P0)</i>	<i>Profondeur (P1)</i>	<i>Sévérité (P2)</i>	<i>Prévalence (P0)</i>	<i>Profondeur (P1)</i>	<i>Sévérité (P2)</i>
Wilaya						
Hodh Charghy	14,2	3,1	1,0	9,8	1,7	0,5
Hodh Gharby	19,3	4,6	1,7	14,5	2,4	0,6
Assaba	24,4	6,7	2,8	22,4	5,7	2,2
Gorgol	17,8	4,5	1,7	13,3	2,8	0,9
Brakna	23,6	6,4	2,5	21,4	5,2	2,1
Trarza	20,3	7,1	3,4	9,2	2,0	0,6
Adrar	18,2	3,7	1,1	10,3	1,9	0,5
Dakhlett Nouadhibou	11,3	1,9	0,4	4,0	0,3	0,0
Tagant	21,7	3,9	1,0	25,6	5,8	1,9
Guidimakha	31,9	11,1	5,3	26,2	9,0	4,3
Tiris-Zemmour	3,7	0,3	0,0	6,8	1,7	0,6
Inchiri	5,5	0,4	0,1	6,2	1,0	0,3
Nouakchott	6,5	1,4	0,5	5,3	1,6	0,8
Milieu de résidence						
Urbain	7,9	1,9	0,7	4,5	1,1	0,5
Rural	24,4	6,7	2,7	20,6	5,1	2,0
National	16,4	4,4	1,8	12,8	3,2	1,3

Figure 5 : Incidence de l'extrême pauvreté par wilaya, en 2014 (en %)

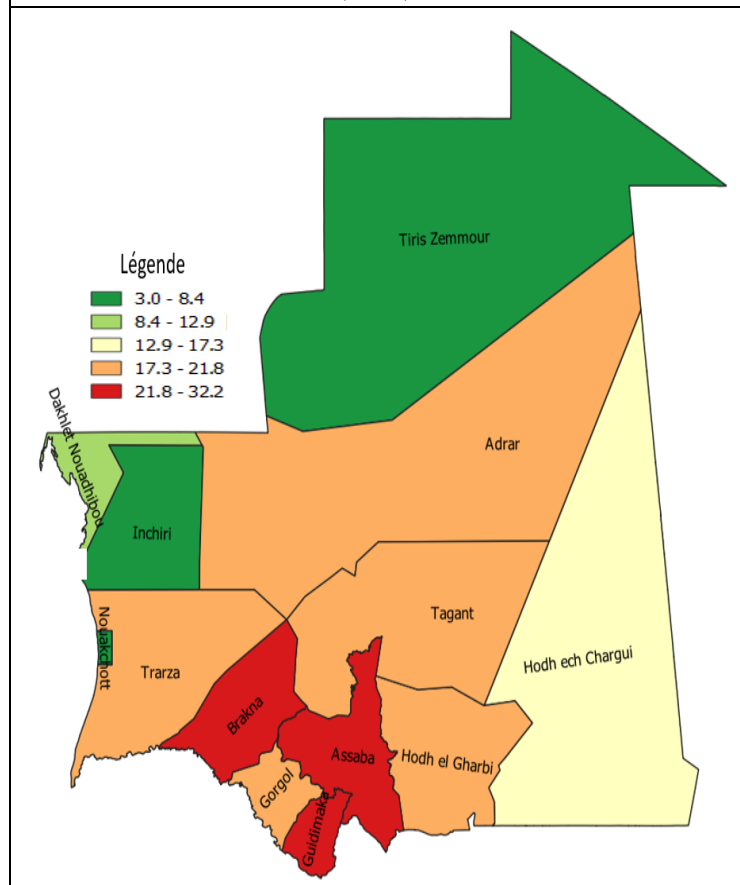
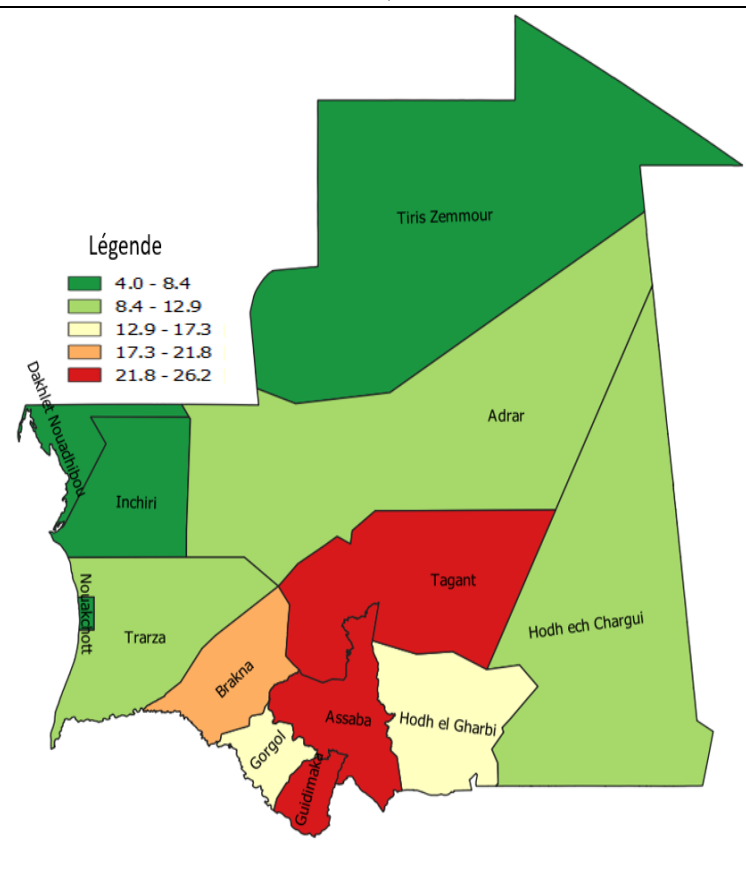


Figure 6 : Incidence de l'extrême pauvreté par wilaya, en 2019 (en %)



2.3. La vulnérabilité à la pauvreté, un facteur aggravant les conditions de vie des ménages

La vulnérabilité désigne le risque que le ménage tombe dans la pauvreté du fait d'un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté. Une première approche pour évaluer la vulnérabilité à la pauvreté se base sur le recalculé des taux de pauvreté suite à des modifications du seuil. Plus qu'une analyse de la vulnérabilité, cet exercice est une évaluation de la robustesse de l'incidence de la pauvreté à travers les seuils alternatifs de pauvreté et détermine la proportion de la population non pauvre qui pourrait devenir pauvre après des changements dans son mode de vie, de consommation.

L'analyse des résultats de l'*EPCV-2019-2020* montre que qu'une proportion relativement importante de la population non pauvre peut être vulnérable à tout choc ayant un impact sur son revenu. En effet, comparativement à la prévalence de pauvreté pour le seuil de référence (28,2% de pauvres au seuil de 19 100 MRU), une hausse de 5% du seuil de pauvreté entraîne une hausse de l'incidence de la pauvreté de 2,8 points. Une hausse de 15% du seuil de pauvreté induirait une hausse du taux de pauvreté de 9,6 points. Ces résultats montrent que malgré la réduction de la pauvreté, la consommation de nombreux Mauritaniens est juste au-dessus du seuil de pauvreté. En conséquence, les ménages restent vulnérables aux chocs

TENDANCES DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES EN MAURITANIE
---EPCV 2019-2020---

Tableau 7 : Vulnérabilité à la pauvreté selon la wilaya et le milieu de résidence

	Baisse du seuil de...% par rapport au seuil de référence			Référence	Hausse du seuil de...% par rapport au seuil de référence		
	5%	10%	15%		5%	10%	15%
Seuil	16 235	17 190	18 145	19 100	20 055	21 010	21 965
Wilaya							
Hodh Charghy	21,2	17,8	14,8	24,5	27,5	30,9	33,4
Hodh Gharby	30,1	27,2	24,6	34,2	37,3	42,4	46,1
Assaba	36,8	33,4	29,3	39,4	42,2	44,9	48,4
Gorgol	29,8	27,2	23,4	34,3	40,0	42,5	48,8
Brakna	36,2	33,0	29,1	41,1	44,5	47,9	51,3
Trarza	21,6	19,1	15,1	24,8	27,5	29,5	35,1
Adrar	29,0	25,5	21,0	34,9	38,4	44,3	46,8
Dakhlett Nouadhibou	9,5	7,4	6,5	10,9	11,5	13,7	16,6
Tagant	40,0	38,2	34,2	45,0	48,4	51,4	54,5
Guidimakha	46,3	40,6	36,0	48,6	51,5	53,8	57,6
Tiris-Zemmour	12,5	10,9	9,5	15,6	18,4	20,3	21,4
Inchiri	12,1	10,9	8,6	15,5	16,4	24,2	27,4
Nouakchott	13,3	10,4	8,6	14,3	15,8	19,7	22,2
Milieu de résidence							
Urbain	12,9	10,3	8,6	14,4	15,9	18,9	21,7
Rural	37,0	33,4	29,1	41,2	45,2	48,9	52,9
National	25,4	22,2	19,2	28,2	31,0	34,4	37,8

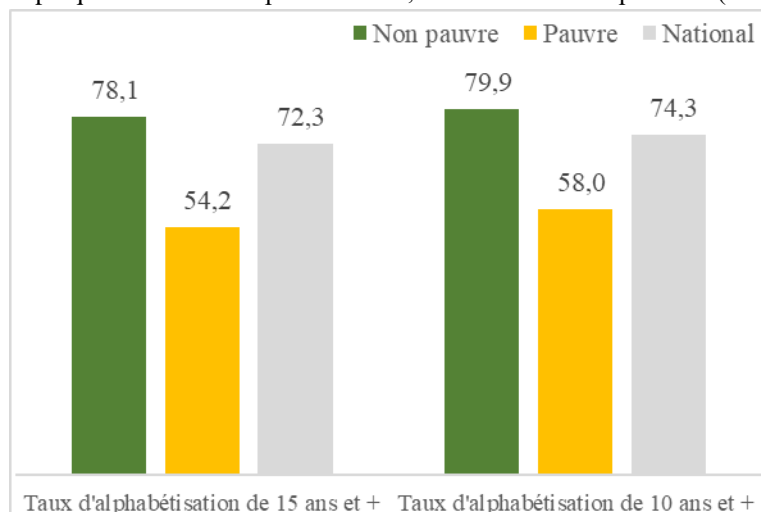
2.4. Pauvreté des enfants : une problématique de développement

L'Objectif du Développement Durable (ODD) vise l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. Plus spécifiquement, la cible 1.2 de cet ODD précise : « D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays »

Pauvreté des ménages, un réel frein à l'éducation des enfants

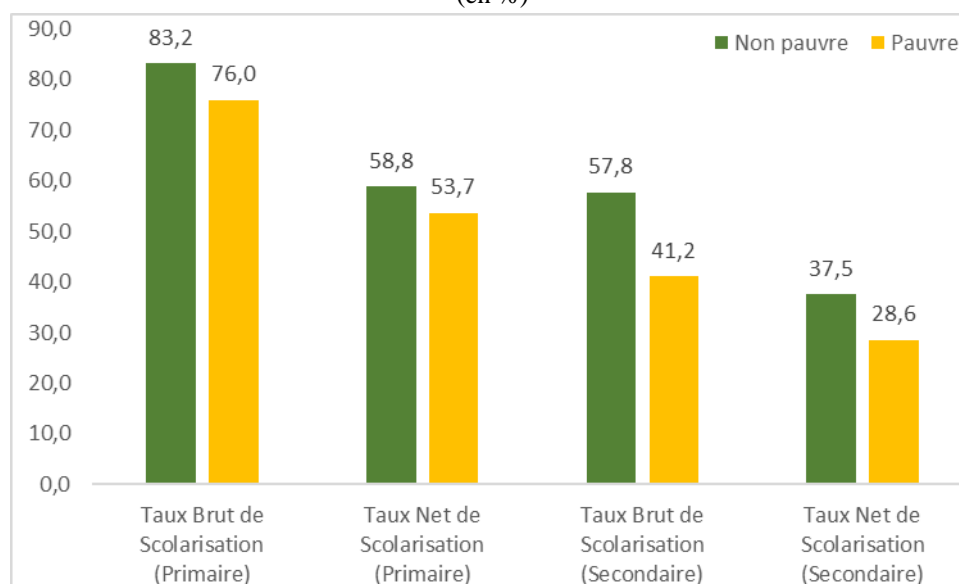
Les conditions de vie des ménages déterminent le niveau d'accès de ses membres à l'éducation, la santé, l'emploi, les infrastructures de bases. De manière significative (test de khi2 significatif au seuil de 5%), les résultats de l'EPCV 2019-2020, les membres des ménages non pauvres sont proportionnellement plus alphabétisés que ceux des ménages pauvres. En effet, le taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus, mesurant leur capacité à lire et à écrire dans une langue, est de 78,1% pour les non pauvres et 54,2% pour les pauvres. Le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 10 ans et plus est de 79,9% pour les non pauvres contre 58% pour les pauvres.

Graphique 10 : Taux d’alphabétisation, selon le niveau de pauvreté (en %)



L’enseignement fondamental est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes âgés de 6 (six) à 14 (quatorze) ans révolus. Environ un enfant sur trois (32,6%) entre 7-18 ans ne fréquente pas l’école. La non fréquentation de l’école est une problématique davantage posée pour les enfants des ménages pauvres : 29,6% des enfants des ménages non pauvres contre 40,3% des ménages pauvres. Ce résultat dénote d’une privation plus importante des enfants issus des ménages pauvres à un droit fondamental qu’est l’éducation. Ce constat est également reflété à travers les taux de scolarisation au primaire et au secondaire : (i) les taux bruts de scolarisation au primaire et au secondaire sont respectivement de 83,2% et 57,8% pour les non pauvres contre 76% et 41,2% pour les pauvres.

Graphique 11 : Taux Brut et Taux de Net de scolarisation au primaire et secondaire, selon le niveau de pauvreté (en %)

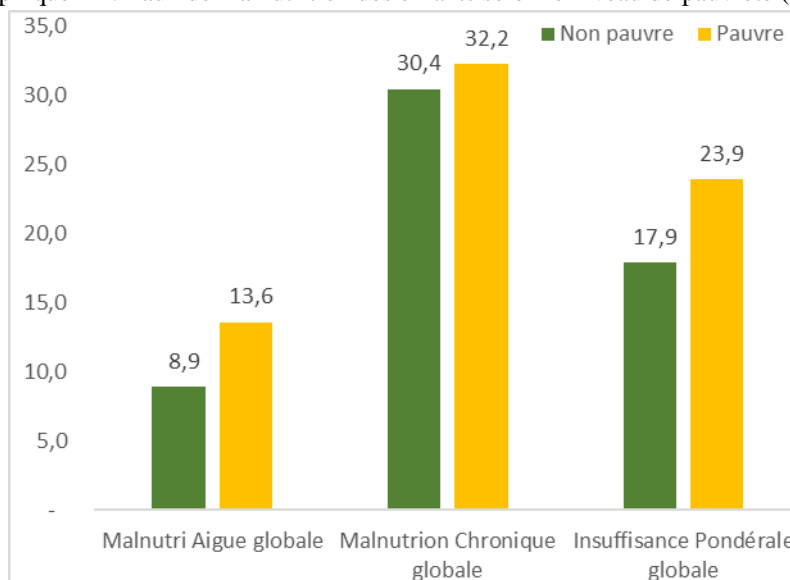


Pauvreté des ménages, un facteur d’insécurité alimentaire et nutritionnel

Par ailleurs, la pauvreté des ménages entrave les conditions de sécurité alimentaire et nutritionnelle des enfants. En effet, quel que soit l’indicateur retenu, la malnutrition est plus

accentuée chez les enfants de 6-59 mois des ménages pauvres. A cet effet : (i) la Malnutrition Aigüe Globale (MAG) est de 13,6% pour les enfants des ménages pauvres contre 8,9% des enfants des ménages non pauvres et (ii) l'Insuffisance Pondérale atteint 23,9% des enfants pauvres contre 17,9% de ceux non pauvres.

Graphique 12 : Taux de malnutrition des enfants selon le niveau de pauvreté (en %)



Tendance de la pauvreté des enfants en Mauritanie

A l'instar des objectifs fixés par les ODD (2015-2030) pour la réduction de la pauvreté sous toutes ses formes et auprès des couches les plus vulnérables, la SCAPP (2016-2030) accorde un accent particulier au développement du capital humain, protection des enfants et l'accès aux services sociaux de base de qualité.

La pauvreté des enfants est mesurée comme étant le pourcentage d'enfants vivant dans les ménages pauvres. Compte tenu des effets de la pauvreté sur la privation des enfants à plusieurs droits (éducation, santé, nutrition, logement, etc.) il est important d'apprécier son niveau, tendance afin de proposer des recommandations efficaces pour lutter contre toutes les formes de pauvreté notamment celles qui touchent les enfants.

Les enfants représentent plus de la moitié de la population mauritanienne (50,6% en 2019). Les résultats de l'EPCV 2019-2020 montrent que la pauvreté et l'extrême pauvreté touchent d'avantage les enfants. Près d'un enfant sur trois (32,7%) âgé de moins de 18 ans pauvre contre 23,5% des adultes et 15,4% des enfants vivent sous le seuil d'extrême pauvreté. Comparé à 2014, la pauvreté des enfants a enregistré une baisse de 2,9 points de pourcentage (une tendance similaire à celle observée au niveau national avec une baisse de la pauvreté de 2,7 points entre 2014 et 2019).

Par ailleurs, selon le sexe, l'incidence de la pauvreté en 2014 comme en 2019 a connu des niveaux quasi similaires.

TENDANCES DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES EN MAURITANIE
 ---EPCV 2019-2020---

Tableau 8 : Prévalence de la pauvreté et extrême pauvreté selon le sexe et par groupe d'âge en 2014 et 2019 (en %)

	2014		2019	
	Pauvre	Extrême pauvre	Pauvre	Extrême pauvre
Sexe				
Masculin	30,9	15,9	28,6	13,2
Féminin	30,9	16,5	27,8	12,4
Groupe d'âge				
Enfants de moins de 18 ans	35,6	19,0	32,7	15,4
Adultes de 18 ans et plus	26,1	13,3	23,5	10,1
National	30,9	16,4	28,2	12,8

La pauvreté des ménages est un défi pour le développement des enfants dans divers domaines (éducation, santé, nutrition, emploi) et a se répercute tout au long de leur parcours de vie. La pauvreté reste plus prononcée chez les enfants que les adultes quel que soit le milieu de résidence et la wilaya. Ces résultats dénotent de l'importance à accorder à cette frange de la population majoritairement dépendante et vulnérable aux conditions de vie de leurs ménages avec toute une série de conséquences, tant dans l'enfance que, plus tard, à l'âge adulte.

Tableau 9 : Prévalence de la pauvreté par groupe d'âge en 2019, selon la wilaya et le milieu de résidence (en %)

	Enfants de moins de 18 ans	Adultes de 18 ans et plus	Ensemble
Wilaya			
Hodh charghy	27,9	20,7	24,8
Hodh Gharby	39,0	29,9	35,0
Assaba	43,8	33,0	39,1
Gorgol	36,1	32,0	34,4
Brakna	45,1	36,9	41,3
Trarza	28,6	21,3	25,0
Adrar	39,1	30,0	34,6
Dakhlett Nouadibou	12,0	10,6	11,2
Tagant	50,7	38,9	44,9
Guidimagma	50,9	46,7	49,0
Tirs-ezamour	14,2	17,5	16,2
Inchiri	17,4	14,6	15,7
Nouakchott	17,7	11,3	14,0
Milieu de résidence			
Urbain	16,8	12,5	14,4
Rural	44,7	37,2	41,4
National	32,7	23,5	28,2

2.5. Inégalités de niveau de vie, une réalité encore persistante

Les études concernant la répartition du revenu distinguent nettement les questions liées à l'inégalité de celles relatives à la pauvreté. Les premières concernent la répartition dans son ensemble, tandis que les autres se concentrent plutôt sur la base de l'échelle de la répartition. Autrement dit, alors que la pauvreté situe dans l'absolu le niveau de vie d'une partie de la population (les pauvres) à travers le seuil de pauvreté, l'inégalité analyse les différences de niveaux de vie relatifs au sein de la population.

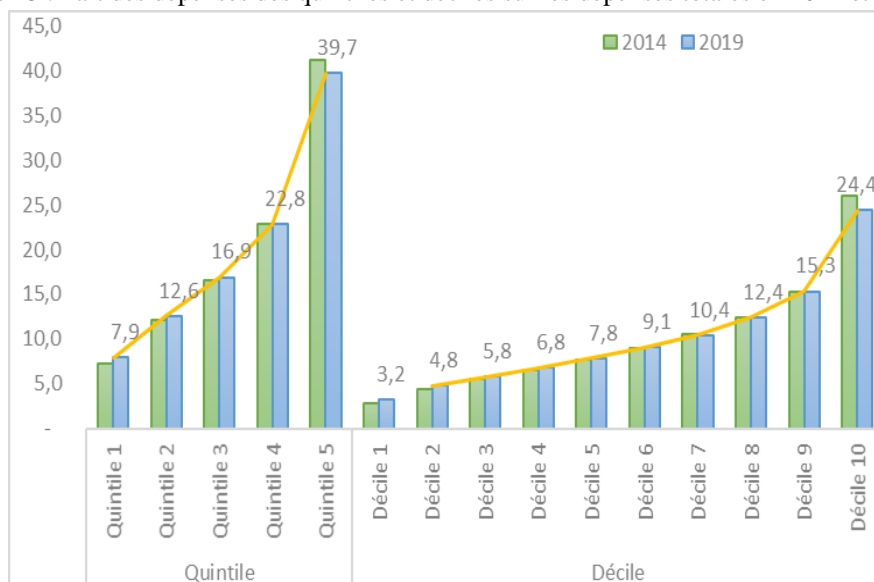
2.5.1. Réduction des inégalités en faveur des plus pauvres

Le calcul des parts des quintiles et déciles de la population la plus pauvre et la moins pauvre permet d’appréhender l’inégalité dans la répartition des dépenses des ménages. Les dépenses des ménages du premier quintile (20% des plus pauvres) représentent 7,9% des dépenses totales annuelles en 2019. En revanche, les ménages les plus riches (dernier quintile) concentrent 39,7% des dépenses totales (soit 5 fois plus que la consommation des ménages du premier quintile). La part des consommations du décile inférieur (10% les plus pauvres) représente 3,2% des dépenses totales, alors que les 10% les plus riches de la population se partagent 24,4% des dépenses en 2019 (soit 7 fois ce que consomme le décile le plus pauvre de la population). Ces résultats montrent une situation plus ou moins inégalitaire du niveau de vie au détriment des plus pauvres.

Par ailleurs, les inégalités de niveau de vie des ménages ont relativement baissé. À cet effet, le poids des ménages les plus riches dans les dépenses totales a baissé entre 2014 et 2019. La part des dépenses du dernier quintile sur les dépenses totales est passée de 41,2% en 2014 à 39,7% en 2019 et celle du décile supérieur est passée de 26% en 2014 à 24,4% en 2019. Cette réduction du poids du quintile et décile supérieur dans la dépense totale est un indicateur traduisant un signe positif au sens de l’égalité en faveur des quintiles et déciles inférieurs.

Le graphique ci-dessous illustre cette tendance dans la réduction des inégalités avec une baisse des poids des dépenses des quintiles et déciles supérieurs et une hausse de ceux des quintiles et déciles inférieurs sur les dépenses totales.

Graphique 13 : Part des dépenses des quintiles et déciles sur les dépenses totales en 2014 et 2019 (en%)



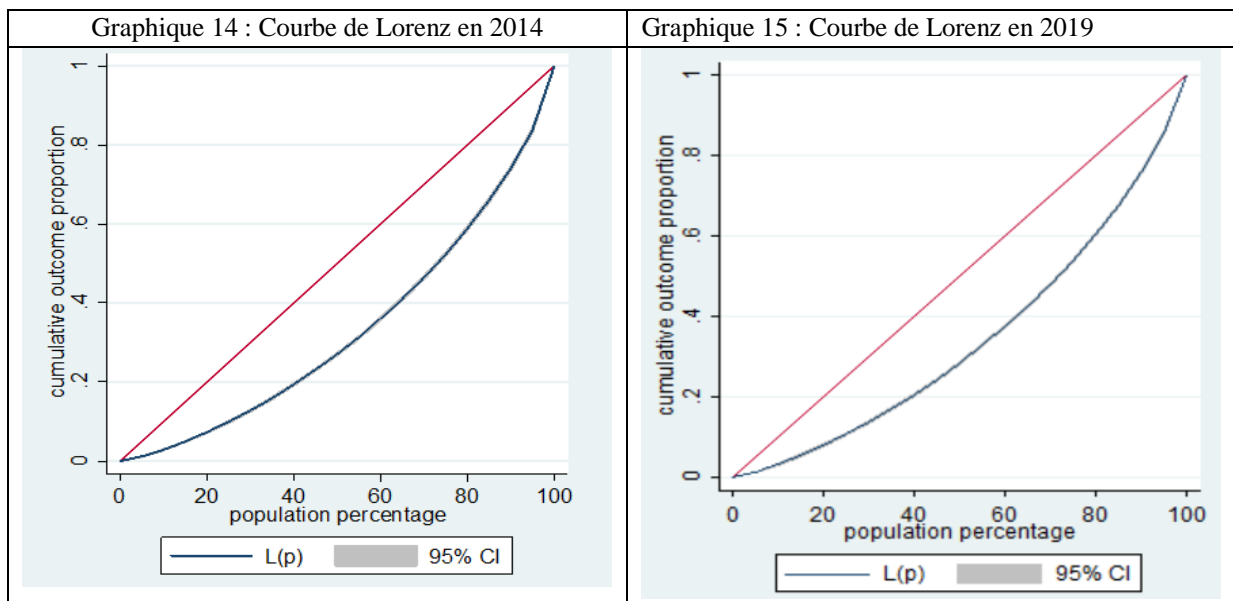
2.5.2. Courbe de Lorenz et Indice de Gini

Cette courbe indique l’apport relatif cumulé (en revenu ou en consommation) d’une proportion (p) de la population. Plus la courbe de Lorenz s’éloigne de la bissectrice, plus

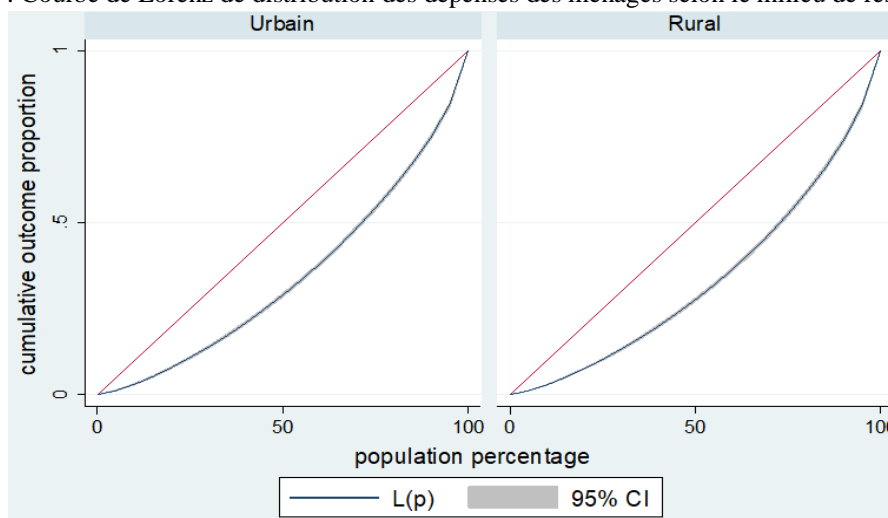
TENDANCES DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES EN MAURITANIE
---EPCV 2019-2020---

l'inégalité dans la répartition des revenus/consommations est importante. La courbe de Lorenz indique une réduction de l'inégalité au niveau national sur la période 2014 et 2019. Cette réduction est accompagnée simultanément d'une hausse des parts des quintiles et déciles les plus bas et d'une baisse des parts des quintiles et déciles les plus hauts. Ce qui se traduit par une réduction de l'inégalité globale.

Au niveau national, l'indice de Gini est passé de 0,34 en 2014 à 0,32 en 2019. L'analyse des inégalités selon le milieu de résidence montre des niveaux relativement similaires. En 2019, l'indice de Gini est estimé à 0,29 pour l'urbain et 0,30 pour le milieu rural caractérisant ainsi des niveaux de pauvreté et d'inégalité élevés en milieu rural. Comparé à 2014, les inégalités ont baissé respectivement en milieu rural comme en urbain de 0,03 à 0,02 points.

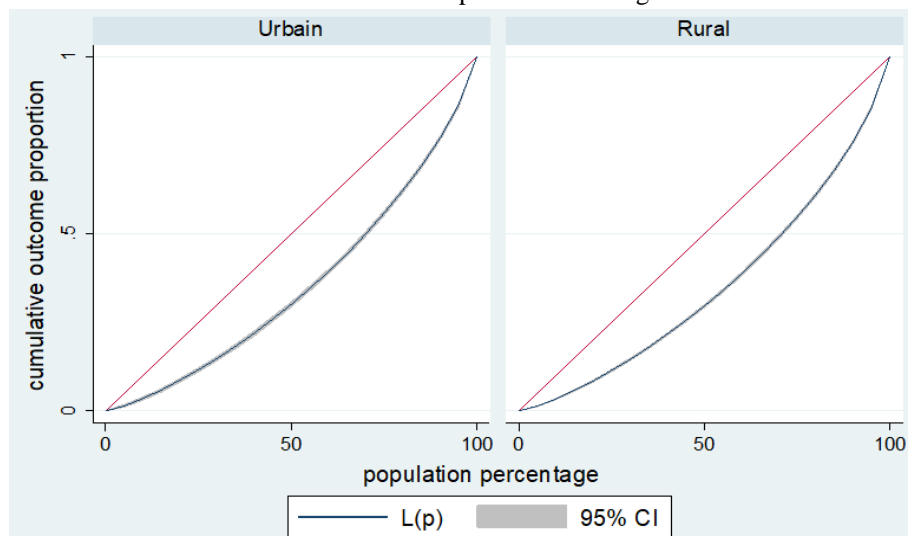


Graphique 16 : Courbe de Lorenz de distribution des dépenses des ménages selon le milieu de résidence en 2014



TENDANCES DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES EN MAURITANIE
 ---EPCV 2019-2020---

Graphique 17 : Courbe de Lorenz de distribution des dépenses des ménages selon le milieu de résidence en 2019



Sur le plan régional, en 2019 les inégalités les plus élevées ont été observées dans les wilayas de l'Assaba (0,37), du Guidimagha (0,36) et du Tagant (0,36). Ainsi, en plus des niveaux de prévalence de pauvreté et d'extrême pauvreté les plus élevés, ces trois wilayas sont aussi caractérisées par les niveaux d'inégalités les plus marquées, comparées aux autres wilayas. Par contre, le niveau de l'inégalité le plus bas est enregistré en Inchiri avec un indice de Gini de l'ordre de 0,25.

Tableau 10 : Indices de Gini par wilaya et milieux de résidence en 2014 et 2019

	2014	2019
Wilaya		
Hodh Charghy	0,30	0,30
Hodh Gharby	0,34	0,27
Assaba	0,35	0,37
Gorgol	0,28	0,27
Brakna	0,32	0,33
Trarza	0,39	0,29
Adrar	0,30	0,27
Nouadhibou	0,30	0,27
Tagant	0,31	0,36
Guidimakha	0,34	0,36
Tiris-Zemmour	0,22	0,32
Inchiri	0,26	0,25
Nouakchott	0,32	0,29
Milieu de résidence		
Urbain	0,31	0,29
Rural	0,33	0,30
National	0,34	0,32

2.5.3. Dynamique de la pauvreté monétaire entre 2014 et 2019 : une croissance pro pauvre

L'évolution des taux de pauvreté peut être décomposée sous forme de la somme d'une contribution de la croissance économique ou du revenu moyen (en l'absence de tout

changement dans la distribution du revenu) et une contribution de la redistribution des revenus (en l'absence de croissance ou de changement du revenu moyen) et un résidu dans le cas de la méthode de Datt et Ravallion (l'interaction entre les effets de la croissance et de l'inégalité).

Théoriquement, l'effet positif de la croissance économique doit se traduire par une réduction de la pauvreté alors que la redistribution jouerait de façon générale le rôle contraire, si elle n'est pas bien cadrée et orientée vers une stagnation de l'inégalité. Le tableau suivant résume les résultats des deux méthodes de décomposition, celle de Datt et Ravallion 92 (D&R) et celle de Shapley fondée sur une base théorique employée souvent dans la théorie des jeux coopératifs et notamment l'approche axiomatique de Kakwani 97 (S/K). L'examen de ces méthodes donne les résultats contenus dans le tableau ci-après :

⇒ Les deux méthodes donnent des résultats presque similaires à savoir les deux facteurs (croissance et inégalité) ayant contribué à la réduction de la pauvreté entre 2014 et 2019. En effet, les taux marginaux de substitutions entre l'impact de la croissance et celui de l'inégalité sont décroissants en valeurs absolues.

⇒ Quelle que soit l'approche, la réduction de la pauvreté s'explique principalement par l'effet de croissance économique qui se matérialise à travers l'accroissement des dépenses moyennes des ménages qui sont passées de 158 485 MRU en 2014 à 189 460 MRU en 2019, soit un accroissement de 19,5%. À ce titre, la croissance économique a contribué à hauteur de 76,3% à la réduction de 2,7 points de l'incidence de la pauvreté, enregistrée entre 2014 et 2019. La contribution de la croissance économique à la réduction des autres indicateurs (profondeur et sévérité) de pauvreté reste majoritaire (61%) ;

⇒ Pour l'ensemble des indicateurs FGT (P0, P1, P2), la redistribution des revenus a contribué à la baisse de la pauvreté, quelle que soit l'approche. Cette contribution est davantage observée au sein des plus pauvres notamment à travers les indicateurs de profondeur et sévérité pour les quelques 40,5% et 47,9% (respectivement) de la réduction de leur niveau entre 2014 et 2019 attribuable à l'effet de la redistribution des revenus.

Tableau 11 : Décomposition de l'évolution de la pauvreté (entre 2014 et 2019)

Indice de la pauvreté	Approches						Variation de la pauvreté ΔP
	Datt & Ravallion (1992) (D&R ⁴)			Shalpey (S / K ⁵)			
	Contribution de la croissance	Contribution de la redistribution	Résidu	Contribution de la croissance	Contribution de la redistribution	Résidu	
Prévalence (P0)	-2,04	-0,69	0,05	-2,02	-0,66	0,00	-2,7
Profondeur (P1)	-1,02	-0,67	0,04	-1,00	-0,65	0,00	-1,7
Sévérité (P2)	-0,57	-0,45	0,08	-0,53	-0,41	0,00	-0,9

Les résultats fournis par les deux approches de décomposition de la pauvreté indiquent qu'entre 2014 et 2019, la croissance économique et la redistribution des revenus ont participé

⁴- Approche de Datt et Ravallion 1992.

⁵- Approche de Shapley ou de Kakwani 1997.

non seulement à réduire l'incidence de la pauvreté, mais également sa profondeur et sa sévérité. Ces résultats traduisent l'effet inclusif de la croissance économique qui a profité aux ménages pauvres mais également à l'importance de la redistribution des revenus, notamment pour ceux des plus pauvres à travers des programmes de filets sociaux.

2.6. Pauvreté subjective

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel dont l'approche d'étude la plus utilisée, particulièrement dans les pays en développement, est l'approche objective basée sur les aspects monétaires (dont les principaux indicateurs ont été analysés plus haut). L'approche subjective, basée sur la perception des ménages, de leurs conditions de vie, prend en compte l'opinion des ménages sur leur bien-être.

2.6.1. La pauvreté perçue principalement comme une non satisfaction des besoins alimentaires et un manque de revenu

La plupart des ménages (80%) perçoivent la pauvreté comme une situation de non satisfaction des besoins alimentaires. Cette perception indique que la pauvreté est avant tout liée à la satisfaction des besoins primaires, à savoir l'alimentation. L'analyse de l'extrême pauvreté permet d'évaluer la proportion d'individus ne parvenant pas à satisfaire leurs besoins alimentaires. Dans l'approche méthodologique utilisée, le seuil d'extrême pauvreté correspond au montant nécessaire pour assurer les besoins alimentaires.

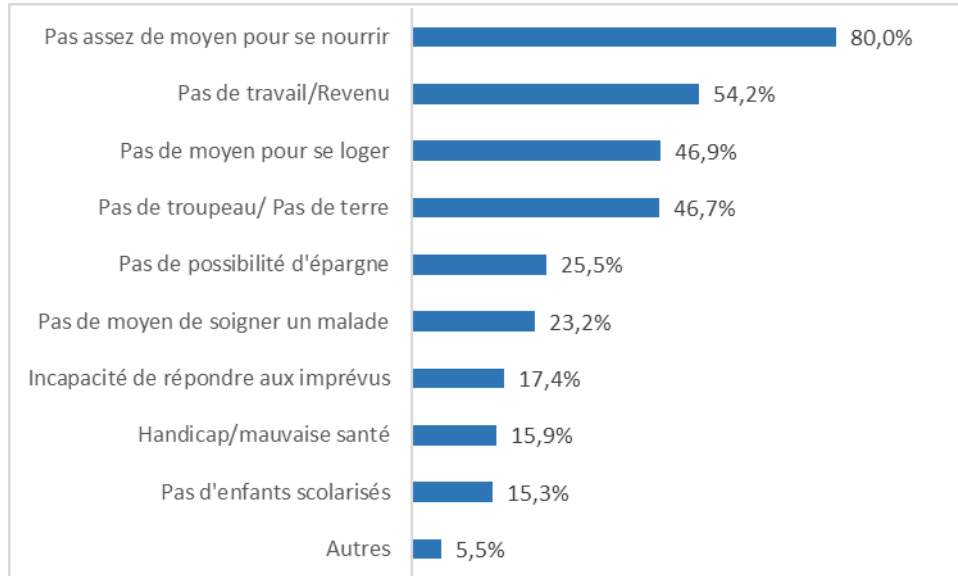
Le manque de travail/revenu est perçu par plus de la moitié des ménages (56,3% des urbains et 52,3% des ruraux) comme un aspect déterminant de la pauvreté. Cette perception de la pauvreté rejoint plusieurs approches d'analyses de la pauvreté qui considèrent que la pauvreté résulte d'une insuffisance des ressources monétaires, principalement le revenu du travail, qui entraîne une consommation insuffisante.

En plus du revenu du travail, l'absence de moyens d'existence est perçue comme un facteur déterminant de la pauvreté. Les moyens d'existences sont définis comme étant toutes les activités développées en lien avec les ressources qui permettent aux ménages de subvenir à leurs besoins afin de continuer d'exister et de se développer. À ce titre, l'absence de troupeaux et/ou des terres agricoles est perçue par 46,7% des ménages comme un déterminant des conditions de vie des ménages. Cette perception est plus exprimée par les ménages ruraux (58,7%) qu'urbains (33,6%), s'expliquant par la prédominance des activités agricoles (agriculture et élevage) dans les sources de revenus et les moyens de subsistances des ménages ruraux.

Les conditions de logement et d'habitation sont perçues comme facteurs déterminants de la pauvreté. Selon 46,9% des ménages, l'absence de moyens pour se loger est un facteur déterminant de la pauvreté. Cette perception est partagée par 54,3% des ménages urbains et 40,2% des ruraux estimant que la pauvreté est caractérisée par des difficultés de logement.

D'autres facteurs sont identifiés par les ménages. Notamment les aspects qui caractérisent les difficultés à satisfaire les besoins en santé, d'éducation, d'épargne. Ainsi le seul manque de revenu ne peut être indice suffisant de la pauvreté.

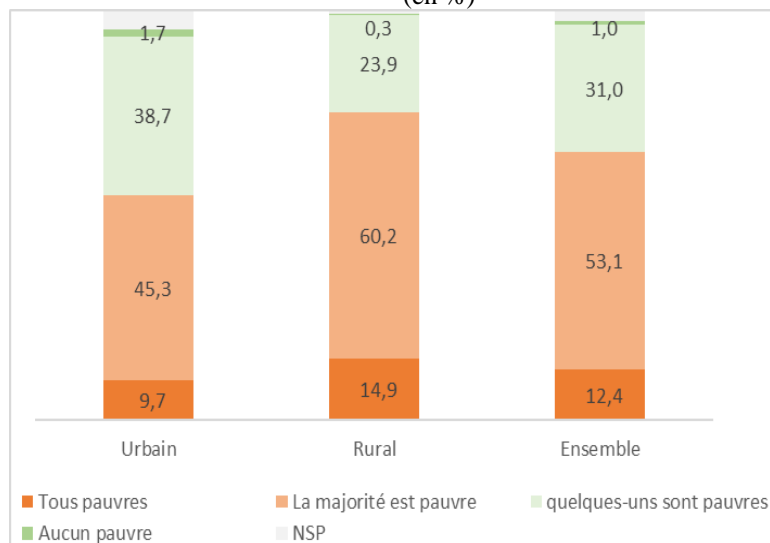
Graphique 18 : Perception des ménages des principales caractéristiques de la pauvreté



2.6.2. Perception des ménages des conditions de vie de leurs communautés

L'analyse des indicateurs de pauvreté a montré qu'elle est plus concentrée dans certaines wilayas et localités, et le milieu rural. Cette concentration, de la pauvreté, est une perception partagée par plusieurs ménages. C'est pourquoi 12,4% des ménages considèrent que les habitants de leurs villages/quartiers sont « tous pauvres » pendant que 53,1% estiment la majorité des habitants de leurs villages/quartiers pauvre. Suivant le milieu de résidence, les résultats de l'*EPCV-2019-2020* révèlent que 45,3% des ménages urbains et 60,2% des ruraux estiment que la majorité des habitants de leurs villages/quartiers est pauvre.

Graphique 19 : Perception des ménages sur la pauvreté des habitants de leurs villages/quartiers (en %)



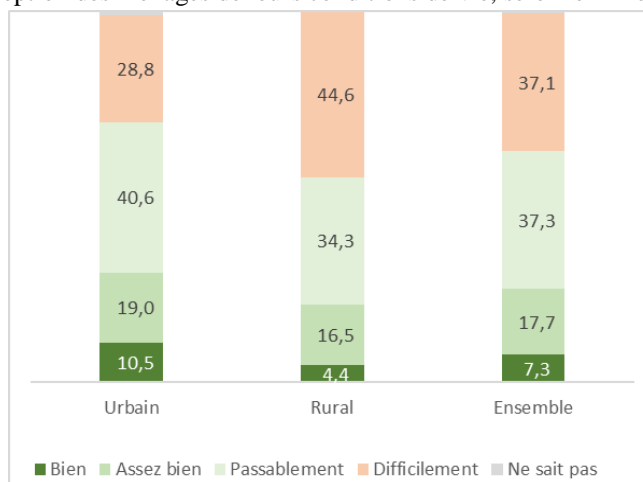
Ces différents résultats mettent en évidence l'importance d'intégrer une approche communautaire, et des politiques de développement locales et durables, dans les programmes de lutte contre la pauvreté. Le chantier sur le développement local et de la décentralisation, de la **SCAPP**, qui a pour objectif principal d'asseoir une décentralisation effective et un développement local durable afin de créer les conditions organisationnelles et opérationnelles visant à promouvoir une approche participative, territoriale et inclusive de l'ensemble des acteurs (gouvernementaux, communaux et associatifs, des communautés et des partenaires techniques et financiers) est de permettre de poser les bases d'une solution locale et durable des défis de la pauvreté.

2.6.3. Perception des ménages de leurs conditions de vie

À la question de savoir, comment les ménages perçoivent-ils leurs conditions de vie, en considérant leur niveau de revenu actuel, environ 25% d'entre eux estiment vivre bien voire assez bien (29,5% des ménages urbains et 20,9% des ménages ruraux). Par contre, 37,1% des ménages estiment vivre difficilement avec le niveau de leur revenu actuel. Cette perception est plus partagée par les ménages ruraux (44,6%) que les urbains (28,8%).

Près de la moitié des ménages des wilayas du Tagant (53%), du Gorgol (51,8%), du Guidimagha (49,8%) et du Brakna (49,6%) estiment vivre difficilement.

Graphique 20 : Perception des ménages de leurs conditions de vie, selon le milieu de résidence (en %)



2.6.4. Pauvreté monétaire et pauvreté subjective

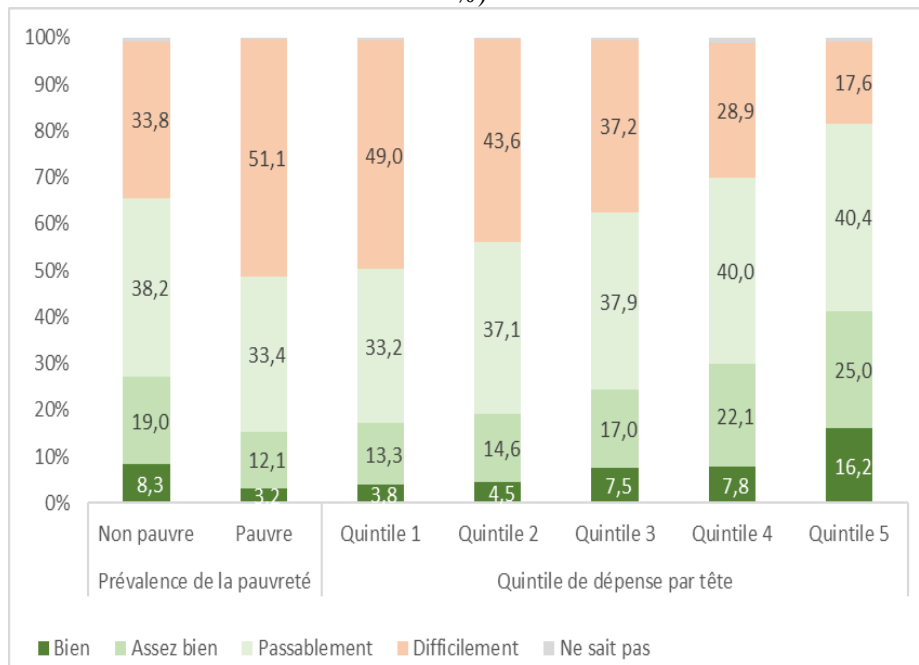
La perception du niveau de vie des ménages est significativement liée à leur statut de pauvreté (pauvreté monétaire). Les ménages pauvres estiment davantage être dans des conditions de vie difficile que les non pauvres. En effet :

- ☑ 51,3% des ménages pauvres contre 33,8% des non pauvres considèrent vivre difficilement avec leur revenu actuel. Par contre 27,3% des ménages non pauvres et 15,3% des pauvres estiment être dans de bonnes conditions avec leur niveau de revenu actuel ;

TENDANCES DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES EN MAURITANIE
---EPCV 2019-2020---

- ☑ 49% des ménages du premier quintile (ménages les plus pauvres) considère vivre difficilement avec le niveau de leur revenu actuel contre 17,6% des ménages du dernier quintile (ménages les plus riches).

Graphique 21 : Perception des ménages de leurs conditions de vie, selon le statut de pauvreté et le quintile (en %)

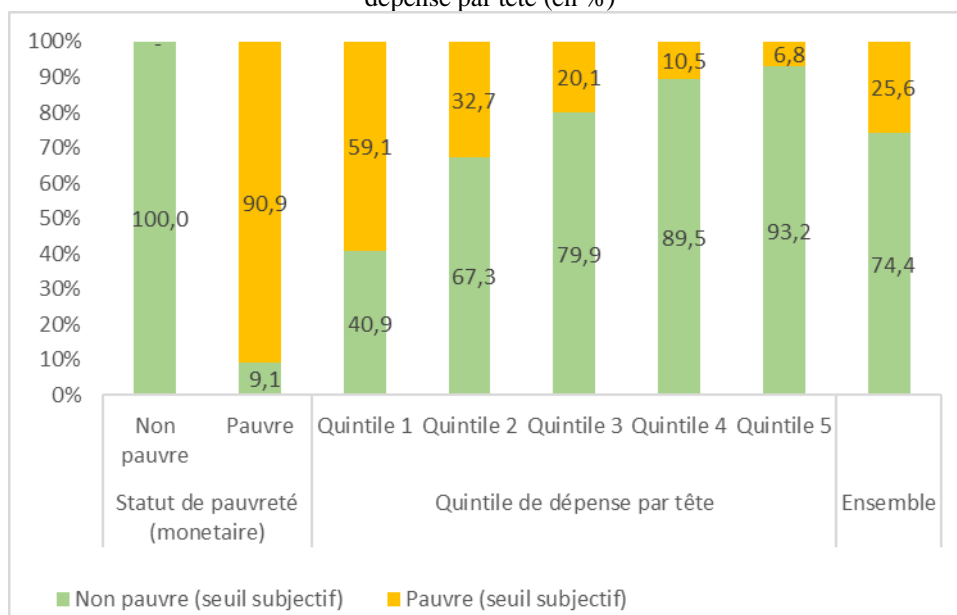


Le revenu minimum nécessaire, pour satisfaire les besoins essentiels des ménages, permet de calculer le statut de pauvreté subjective. Le revenu minimum déclaré constitue une valorisation monétaire globale des besoins des ménages. Il donne une évaluation des besoins fondamentaux et traduit souvent des revendications en matière de niveau de vie.

Le seuil de pauvreté subjectif est considéré (dans ce rapport) comme étant le revenu minimum moyen pour satisfaire les besoins essentiels des membres des ménages. Le seuil de pauvreté subjectif est de 18 240 MRU (supérieur au seuil d'extrême pauvreté monétaire de 28,5% et inférieur au seuil de pauvreté monétaire de -4,4%). Ce résultat indique le seuil de pauvreté retenu prend en compte le montant minimum considéré par les ménages comme nécessaire pour la satisfaction de leurs besoins

L'analyse croisée de la pauvreté monétaire et de la pauvreté subjective montre qu'environ un ménage sur quatre (25,6%) vit sous le seuil de pauvreté subjectif (montant minimum moyen nécessaire pour satisfaire les besoins essentiels (déclaration des ménages)). La majorité (90,9%) des ménages pauvres vit sous le seuil de pauvreté subjectif. L'analyse, par quintile de dépenses, montre que 60% des ménages du premier quintile contre 6,8% de ceux du dernier quintile vivent sous le seuil de pauvreté subjectif.

Graphique 22 : Prévalence de la pauvreté subjective, selon le statut de pauvreté monétaire et le quintile de dépense par tête (en %)



IV. Déterminants de la pauvreté

Les analyses sur la pauvreté, en Mauritanie, se sont plus souvent penchées sur la mesure de la pauvreté (seuil et indicateurs de pauvreté) et leurs évolutions sans pour autant étudier les facteurs qui déterminent le phénomène. Dans cette partie du rapport, un modèle de régression sera utilisé pour estimer de façon effective les risques d'être pauvre ou pas.

1. Spécification du modèle

La recherche des facteurs déterminants de la pauvreté permet de faire ressortir les éléments essentiels sur lesquels les programmes de lutte contre la pauvreté pourraient agir afin d'atteindre les objectifs fixés par les stratégies nationales et les agendas internationaux.

La démarche consiste à expliquer la variable dichotomique y , désignant la PAUVRETE, qui prend la valeur 1 si le ménage est pauvre (dépenses totales annuelles inférieures au seuil de pauvreté) et 0 sinon. Les ménages de l'échantillon se répartissent en deux groupes : ceux qui sont pauvres I1 ($y = 1$) et ceux qui ne sont pas pauvres I2 ($y = 0$). Et nous déterminons l'influence de certaines variables socio-économiques et démographiques sur la probabilité du ménage d'être pauvre ou non sans tenir compte des liaisons que ces variables entretiennent entre elles. Théoriquement

Encadré 1: Le modèle Logit

La fonction de répartition de la loi logistique s'écrit :

$$F(z) = \frac{e^z}{1 + e^z}$$

Si l'on désigne par Y_i la variable dépendante prenant la valeur 0 ou 1, et X_i la variable indépendante ou explicative, alors le modèle logit s'écrit :

$$P(Y_i = 1 | X_i = x_i) = \frac{e^{x_i^T \beta}}{1 + e^{x_i^T \beta}}$$

Les effets marginaux mesurent la sensibilité de la probabilité de l'événement $y_i=1$ par rapport à des variations dans les variables explicatives x_i .

Au-delà des différences entre les lois logistiques et normales, il existe certaines propriétés du modèle logit qui sont particulièrement utiles pour l'interprétation économique des résultats d'estimations des paramètres β associés aux variables explicatives. Si l'on note, $p_i = Prob(y_i = 1) = \Lambda(x_i \beta)$ étant donné la définition de la loi logistique précédente, on déduit la quantité $c_i = \frac{p_i}{1-p_i} = e^{x_i \beta}$ appelée cote ou odds ratio pour un individu i

Si ce rapport est égal à c_i pour un individu i , cela signifie qu'il y a c_i fois de chance que l'événement associé au code $y_i = 1$ se réalise ou qu'il ne se réalise pas.

La vraisemblance en économétrie est définie comme la probabilité jointe d'observer un échantillon, étant donné les paramètres du processus ayant généré les données.

L'objectif des modèles dichotomiques consiste à expliquer la survenue ou non de l'événement en fonction d'un certain nombre de caractéristiques observées pour les ménages de l'échantillon. Le modèle logistique est beaucoup utilisé dans l'analyse des déterminants de la pauvreté et souvent les résultats obtenus sont satisfaisants. Les variables explicatives du modèle peuvent être catégorisées en tenant compte de trois groupes de variables :

- ☑ **Des variables du milieu environnant** : milieu et wilaya de résidence ;
- ☑ **Des variables sociodémographiques du chef de ménage** : sexe, groupes d'âge, niveau d'instruction, niveau d'alphabétisation, catégorie socio-professionnelle, secteur d'activité,
- ☑ **Variables socio-économiques des ménages** : typologie du ménage, statut d'occupation du logement, superficie des terres d'habitation possédées, superficies des terres agricoles possédées, nombre de têtes d'animaux possédés (bovins et camelins, moutons et chèvres)

2. Résultats et discussions

Le tableau ci-dessous donne les coefficients, les odds ratios et les effets marginaux associés à chaque modalité (variable) par rapport à une modalité de référence. Par exemple, si le coefficient associé à une modalité est négatif, le passage d'une modalité à celle de la modalité de référence réduit les risques d'être pauvre. Les effets marginaux, qui en découlent, donnent l'amplitude de la variation de la modalité par rapport à la situation de référence.

Les résultats du modèle montrent que la plupart des effets des facteurs explicatifs de la pauvreté, pris en compte, sont statistiquement significatifs avec un intervalle de confiance de 95%. Ils confirment les tendances des disparités observées à travers les analyses descriptives effectuées. Lequel cas, les signes des coefficients sont conformes aux attentes. De plus, la statistique du Log de vraisemblance est significativement différente du seuil de 1%, le pseudo R² est de 0,37 (ce qui est satisfaisant).

Le milieu environnant est déterminant des conditions de vie des ménages

Les estimations obtenues par le modèle montrent que les ménages ruraux sont les plus exposés au risque de pauvreté. Toutes choses égales par ailleurs, vivre en milieu rural augmente de 9,1% la probabilité d'être pauvre, comparativement aux ménages du milieu urbain. Ces résultats confirment ceux obtenus lors de l'analyse descriptive de la pauvreté monétaire, stipulant que la pauvreté est une problématique rurale.

Les disparités de niveau de vie observée entre les wilayas sont confirmées par les résultats du modèle. À cet effet, les ménages des wilayas les plus pauvres (Assaba, Brakna, Tagant, Guidimagha) ont plus de risques d'être pauvres que ceux des autres wilayas (odds ratio >1).

Le capital humain, l'occupation et le secteur d'activité du Chef de Ménage (CM) sont déterminant du niveau de vie des ménages

Un des déterminants du niveau de vie des populations est le capital humain du *chef de ménage* (CM). En effet, l'accroissement du niveau d'instruction du chef de ménage contribue à améliorer de manière significative le bien-être du ménage. Le signe négatif des coefficients des différents niveaux d'instruction signifie que, comparativement à un ménage dont le chef n'a jamais été à l'école (ni formelle ni informelle), un ménage dont le chef a fait des études est moins à risque d'être pauvre. À ce titre, la probabilité qu'un ménage dont le chef a atteint le niveau supérieur soit pauvre est réduite de 5,9%, comparativement à un ménage dont le *CM* n'a aucun niveau. Au regard des autres niveaux d'instruction, les résultats montrent que, plus le niveau d'instruction du chef de ménage augmente, plus la probabilité que ce dernier soit pauvre baisse.

Compte tenu du fait que le revenu du travail correspond au principal moyen d'existence, le statut d'occupation du *CM* est déterminant du niveau de vie des ménages. En effet, les résultats indiquent que la probabilité d'être pauvre est réduite à 0,8% pour un ménage dont le *CM* est occupé, comparativement à un ménage dont le chef est inoccupé. Ce résultat s'explique par le fait que les chefs de ménages sont les principaux contributeurs aux revenus des ménages (l'analyse des données de l'*EPCV* montre que pour 86% des ménages le *CM* est le principal contributeur au revenu).

Par ailleurs, le fait que le *CM* travaille dans le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) accroît le risque que son ménage vive en dessous du seuil de pauvreté par rapport à un *CM* dans les autres branches d'activités. Les résultats de l'*EPCV-2019-2020* montrent que travailler dans le secteur primaire augmente de 1,2% la probabilité d'être pauvre. Ce résultat

s'expliquerait par le fait que les activités agricoles (agriculture et élevage) sont principalement précaires et vulnérables aux effets de la désertification et du changement climatique.

La composition des ménages, les caractéristiques de l'habitat ainsi que la possession d'équipements et d'actifs productifs déterminent leurs conditions de vie

Le résultat le plus déterminant dans l'explication des niveaux de pauvreté est la charge sociale (dépendance démographique). Les ménages pauvres ont en moyenne plus de membres (9 personnes en moyenne pour les ménages pauvres contre 5 pour les ménages non pauvres). Selon les résultats des modèles, vivre dans un ménage composé de 4 à 6 membres aggraverait la pauvreté de 4,7% par rapport à un ménage de taille réduite (moins de 3 membres). Ce constat est davantage plus marquant pour les ménages de grandes tailles (plus de 12 membres) avec une probabilité d'être pauvre qui augmente de 75,2% par rapport aux ménages de tailles réduites. Ce constat s'explique par le niveau élevé de dépendance démographique (ratio entre la population potentiellement inactive, les moins de 14 ans et les plus de 65 ans, et la population potentiellement active, âgée entre 14-65 ans et économique par le ratio de la population occupée sur la population inoccupée).

L'analyse selon le sexe indique que la probabilité d'être pauvre est réduite de 2,3% si le *CM* est une femme. Ce résultat est confirmé par les différentes *EPCV* avec des incidences de la pauvreté moindre pour les ménages dirigés par des femmes comparativement à ceux dirigés par des hommes.

En outre, l'étude met en évidence l'impact des caractéristiques du logement. La possession d'actifs de productions et de biens d'équipements comme corrélats positifs du bien-être des ménages. Les résultats montrent que de façon significative, le fait de vivre dans des ménages disposant de source d'eau potable, ayant accès au service d'électricité, d'assainissement réduit le risque de pauvreté des ménages. De plus, posséder des biens d'équipements (cuisinières, climatiseurs, etc.), de moyens de transport et de communication (ordinateurs), la possession de bétails réduit significativement la prévalence de vivre sous le seuil de pauvreté.

TENDANCES DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES EN MAURITANIE
---EPCV 2019-2020---

Tableau 12 : Déterminants de la pauvreté monétaire en 2019 (Régression Logit)

	Coef.	P>z	Odds Ratio	Effet Marginaux (dy/dx)
Constante	-3.667468	0.000	.025541	
Caractéristiques du milieu environnant				
Milieu de résidence				
Urbain (réf.)				
Rural	1.269828	0.000	3.56024	.0910052
Wilaya de résidence (réf.)				
Autres wilaya (réf.)				
Assaba, Brakna, Tagant, Guidimagha (Wilaya les plus pauvres)	.0920888	0.210	1.096462	.0066781
Profil socio-démographique du CM				
Sexe				
Masculin (réf.)				
Féminin	-.346364	0.000	.707255	-.0238216
Niveau d'instruction				
Aucun (réf.)				
Coranique/Mahadra	-.4169434	0.000	.6590582	-.0332871
Primaire	-.3577612	0.001	.6992401	-.0292358
Secondaire	-.6481671	0.000	.5230035	-.0472722
Supérieur	-.9007475	0.015	.4062659	-.0596122
Statut matrimonial				
Veuf (ve), divorcé(e), célibataire (réf.)				
Marié	-.0335917	0.750	.9669663	-.0023926
Statut d'occupation				
Inoccupé (réf.)				
Occupé	-.117416	0.181	.8892152	-.0083632
Secteur d'activité				
Secondaire ou tertiaire (réf.)				
Primaire (agriculture, élevage)	.1631236	0.058	1.177182	.0116188
Caractéristiques du ménage				
Taille du ménage				
Moins de 3 membres (réf.)				
4-6 membres	2.221747	0.000	9.22343	.046832
7-9 membres	3.942134	0.000	51.52843	.2316169
10-12 membres	5.282823	0.000	196.9249	.5376184
13 membres	6.249502	0.000	517.755	.7519696
Type d'habitat				
Habitat précaire (Mbarre, baraque, case, etc.) (réf.)				
Villa, appartement, maison ordinaire	-.6001093	0.000	.5487517	-.0427438
Type de toilette				
Latrine/pas de toilette (réf.)				
Toilette améliorée	-.1321139	0.122	.8762412	-.00941
Combustible utilisée pour la cuisson				
Charbon, bois, etc. (Réf.)				
Gaz, électricité	-.1521966	0.069	.8588194	-.0108405
Energie pour l'éclairage				
Torche, bougie, autre type (réf.)				
Electricité, énergie solaire	-.44619	0.000	.6400621	-.0317807
Biens d'équipements et bétails possédés				
Possession de Télé				
Non (réf.)				
Oui	-.6559975	0.000	.5189242	-.0467246
Possession de cuisinière				
Non (réf.)				
Oui	-.2108421	0.166	.8099019	-.0150176
Possession de véhicules				
Non (réf.)				
Oui	-.6745173	0.000	.5094022	-.0480437

TENDANCES DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES EN MAURITANIE
 ---EPCV 2019-2020---

	Coef.	P>z	Odds Ratio	Effet Marginaux (dy/dx)
Possession de climatiseurs				
<i>Non (réf.)</i>				
Oui	-.5527717	0.055	.5753529	-.0393721
Possession d'ordinateur				
<i>Non (réf.)</i>				
Oui	-.088777	0.772	.9150496	-.0063233
Possession de bovins et camelins				
<i>Non (réf.)</i>				
Oui	-.6378757	0.000	.5284138	-.0454338
Possession d'ovins et de caprins				
<i>Non (réf.)</i>				
Oui	-.3126832	0.000	.7314816	-.0222714

Conclusions et recommandations

La réalisation de la 7^{ème} édition de l'*Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages* (EPCV 2019-2020) entre dans le cadre du suivi et évaluation de la mise en œuvre de différentes politiques et stratégies au niveau international, national et sectoriel initiés depuis 2015 (ODD 2015-2030, SCAPP 2016-2030). Outre cette dimension, elle constitue aussi une référence fondamentale pour apprécier les efforts du développement économique et social du pays dans son ensemble, sur des problématiques liées aux conditions de vie des populations.

Globalement, la pauvreté a connu une légère baisse entre 2014 et 2019, passant de 30,9% à 28,2% (soit un recul de 2,7 points). Elle demeure cependant accentuée en milieu rural. En 2019, comme en 2014, plus de 40% de la population rurale est pauvre et plus de 20% vit sous le seuil d'extrême pauvreté. Les régions les plus touchées restent le Guidimakha et le Tagant et ce depuis des décennies. Les autres indicateurs de pauvreté, la sévérité et la profondeur ont connu une tendance similaire à celle de la prévalence dans toutes les régions.

L'analyse des écarts interquartiles, de la courbe de Lorenz, de l'indice de Gini et d'Atkinson montre une situation plus ou moins inégalitaire malgré que celle-ci ait connu une baisse légère sur la période, avec un indice de Gini global de 0,34 en 2014 contre 0,32 en 2019. La décomposition de l'évolution de la pauvreté montre que la croissance économique a davantage contribué à cette situation. La redistribution des richesses a permis de réduire la pauvreté, notamment pour ceux vivant dans les conditions les plus extrêmes. Aux regards de ces résultats, les différentes politiques pour lutter contre la pauvreté devraient être davantage renforcées et orientées vers les zones les plus démunies et les populations les plus indigentes.

- **Promouvoir le développement des pôles économiques régionaux pour corriger les disparités territoriales.** Les résultats ont mis en évidence une grande disparité spatiale des conditions de vie entre le milieu urbain et rural et d'autres wilayas du pays. Ainsi, il est crucial d'accorder une priorité au développement régional en renforçant la décentralisation et en valorisant les avantages comparatifs des pôles régionaux. Dans un contexte de mise en œuvre des *Stratégies Régionales* (SCRAPP), la promotion du développement local permettra de prévenir l'exode des populations des zones les plus pauvres vers celles économiquement plus prospères. Mettre plus l'accent sur des programmes de développement que des programmes d'urgences et investir plus dans le milieu rural, afin de réduire les disparités avec le milieu urbain. ;
- **Prioriser le développement du secteur primaire.** Les résultats de l'*EPCV-2019-2020* montrent que la majorité des ménages travaillant dans le secteur primaire figure dans la catégorie de la population la plus affectée par la pauvreté. Le soutien au secteur primaire, à travers l'aménagement des terres agricoles, le renforcement de la productivité, un développement des infrastructures hydroagricoles du monde rural permettra d'améliorer considérablement les revenus et par conséquent les conditions de vie des ménages ruraux ;
- **Renforcer l'autonomisation financière des femmes** à travers le développement d'activités génératrices de revenus particulièrement dans les régions les plus touchées par la pauvreté. Du fait de leur faible contribution sur le marché du travail, les femmes représentent moins du tiers de la population en emploi. La promotion de l'emploi des femmes, et des jeunes, permettra de contribuer à la lutte contre la pauvreté ;
- **Concevoir des programmes bien ciblés** qui agiront efficacement sur les déterminants de la pauvreté et sur les sources durables des revenus des ménages pauvres.